

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 3 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le 3 avril à vingt heures trente-deux, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur JOVIC Ivica, Maire.

Étaient présents :

M. Ivica JOVIC, Maire ;

Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOIN, M. Olivier ECHARD, Adjoints au Maire ;

Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, Thierry ARFI, M. Rémi PUISSEGUR-RIPET, Conseillers Délégués ;

Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, Mme Éliane GILLARD, M. Franck BUNEL, M. Guy MULLER, Conseillers Municipaux,

Absents excusés ayant donné procuration :

M. Daniel RIPERT, procuration à M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI

Mme Véronique LOURDIN, procuration à Mme Isabelle MARTIN

Mme Florence JOUANNEAU, procuration à M. Franck BUNEL

M. Francis RIALLAND, procuration à M. Olivier ECHARD

M. Pascal DAGORY, procuration à Mme Marie TAINMONT

Mme Sofia RAFAÏ, procuration à M. Emmanuel BOLLE

Absents

Mme Harmony LE CALLENEC

M. Raoul LIMA

Madame Béatrice DI PERNO a été désignée Secrétaire de séance.

La feuille d'émargement circule.

**Adoption du Conseil Municipal du 8 février 2024**

Commentaires :

**M. BOLLE** évoque le remblaiement de la carrière de Guitrancourt. Y a-t-il d'autres informations ?

**M. LE MAIRE** répond ne pas en avoir plus que la dernière fois.

**M. BOLLE** rappelle leur proposition d'être conviés afin de travailler ensemble sur la charte des promoteurs, un sujet déjà proposé en 2021.

**M. LE MAIRE** déclare toujours réfléchir à cette proposition.

**M. BOLLE** s'informe sur l'avancement du dossier relatif aux consommations énergétiques présentées en Commission urbanisme.

**M. LE MAIRE** assure que le relevé de toutes les informations est en cours et seront communiquées dès réception.

**M. BOLLE** l'espère pour la prochaine Commission urbanisme.

**M. LE MAIRE** l'espère aussi. Il soumet le procès-verbal au vote.

**Le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 février 2024 est adopté à l'unanimité.**

-----

## COMPTE - RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

### DÉCISION N° 2024/015 DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2024

Signature d'un contrat de régie publicitaire avec la société LVC communication pour la période 2024/2025 à compter du 01 janvier 2024. Volonté de la commune de confier en exclusivité à un prestataire la prospection, le recueil et la promotion de la publicité à insérer dans le magazine municipal « Epône magazine ».

#### Commentaires :

**M. TRUFFAUT** signale que le taux que la société récupère par rapport aux recettes n'est pas communiqué.

**M. LE MAIRE** précise qu'ils ont pour mission de démarcher les annonceurs de la commune d'Épône, gérer les ordres d'insertion, assurer la facturation auprès des annonceurs, prendre à sa charge les frais si nécessaire de conception graphique, et de transmettre les fichiers au service communication selon le calendrier défini.

Prestations revenant à la commune : la ville intègre les éléments graphiques selon l'ordre et les fichiers envoyés. Une lettre d'accréditation a été fournie par la ville afin de faciliter le démarchage. La ville doit informer le régisseur en cas de mise en place des autres projets d'édition ouverts à la publicité avec les tarifs pratiqués. La commune a transmis une liste des entreprises et commerces de proximité au préalable. La commune s'engage à mentionner le nom du régisseur dans le magazine et fournir des exemplaires gratuits selon le nombre d'annonceurs par numéro.

Les tarifs sont fixés par le régisseur à partir du nombre de tirages (3 500 exemplaires). Les deux emplacements recherchés généreront plus de recettes tout en étant simples à gérer pour la ville lors du montage du magazine, deuxième de couverture et quatrième de couverture, en tenant compte du tissu économique local. Ces emplacements peuvent se diviser en demi-page et en quart de page, le régisseur peut pratiquer des remises.

La facturation et les recettes : le régisseur se charge de facturer directement aux annonceurs, il remet à la commune un bordereau des insertions publicitaires et reverse 50 % des montants à réception du titre de recette correspondant émis par le TP.

Pour information, en 2022, les recettes perçues sont de 1 345,00 € ; en 2023, 7 254, 00 € et en 2024, 1 160,00 €.

**M. TRUFFAUT** souligne que sur 2024, vu que le prestataire prend 50 % de 1 160 € brut, il ne restera que 500 €.

**M. LE MAIRE** fait remarquer que 2024 vient de commencer.

**M. BOLLE** demande si l'on avait fait appel à ce prestataire en 2023.

**C. SOUMAT** précise que ce prestataire intervient depuis 2021.

**M. TRUFFAUT** observe qu'il n'y a jamais eu de décision du Maire.

**M. LE MAIRE** rétorque qu'il n'y a pas eu de décision, raison pour laquelle elle intervient aujourd'hui.

**M. BOLLE** interpelle Monsieur MULLER, ancien maire, lui faisant remarquer que ce marché aurait dû faire l'objet d'une décision du maire puisqu'ils ont travaillé en 2023.

**M. MULLER** propose de voir cela avec les services administratifs.

**M. TRUFFAUT** dit qu'il aurait été bien qu'il fasse l'objet d'une décision puisqu'ils ont travaillé en 2023, ils n'ont pas travaillé gratuitement.

**M. LE MAIRE** dit ne pas avoir de réponse à la question et y répondre plus tard.

**Mme MOTTIN** suggère que ce contrat court peut courir sur plusieurs années.

**M. TRUFFAUT** repousse cette suggestion selon lui impossible puisque la délibération commence maintenant.

**M. LE MAIRE** assure reprendre contact avec les élus concernant les éléments de réponse au niveau administratif et juridique sur ce sujet.

**M. TRUFFAUT** trouve peut-être exagéré le pourcentage perçu par l'intervenant.

**M. Le MAIRE** pense que le retour de l'investissement reste supérieur à ce qui n'existait pas auparavant.

**M. TRUFFAUT** fait remarquer qu'antérieurement, certaines choses n'étaient pas facturées, dont les bordereaux.

#### **DÉCISION N° 2024/016 DU 12 FÉVRIER 2024**

Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Île-de-France dans le cadre du dispositif « Bouclier de sécurité » pour la modernisation et l'extension du dispositif de vidéoprotection de la ville d'Epône pour un montant prévisionnel fixé à 742 569,70 € HT. De solliciter une aide auprès du Conseil Régional d'Île-de-France l'attribution d'une subvention de 30 % du coût des travaux, soit 222 770,91 €.

#### **DÉCISION N° 2024/017 DU 12 FÉVRIER 2024**

Demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour la modernisation et l'extension du dispositif de vidéoprotection de la ville d'Epône pour un montant prévisionnel fixe à 742 569,70 HT. De solliciter auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance l'attribution d'une subvention de 50 % du coût des travaux soit 371 284,85 €.

#### **Commentaires :**

**M. BOLLE** s'informe sur la répartition de la somme prévue dans l'enveloppe des 900 000 € TTC pour la remise en fonctionnement des caméras et pour les autres postes budgétaires. Quels sont ces autres postes budgétaires ?

**M. LE MAIRE** explique que cette somme investie sur trois ans est ventilée sur trois points : la rénovation du système de caméras existantes, l'ajout de nouvelles caméras sur trois ans, et la création du centre de surveillance urbain.

**M. BOLLE** fait remarquer que ce projet apparaissait sur deux ans au budget.

**MME MARTIN** corrobore les deux ans.

**M. LE MAIRE** confirme les deux ans.

#### **DÉCISION N° 2024/018 DU 7 FÉVRIER 2024**

Acte modificatif n° 1 augmentation n° 1 - marche 2023/07

Transformation & réaménagement d'une partie des locaux de l'ancienne mairie - lot 4 – accessibilité PMR avec la société Green Works sise 28 allée Paul Favier à champs sur marnes (77 420) pour un montant de 5 017,00 € HT soit 6 020,52 € TTC portant le montant total à 58 375,43 € HT soit 70 050,52 € TTC.

#### **DÉCISION N° 2024/019 DU 12 FÉVRIER 2024**

Demande de subvention auprès du FEDER dans le cadre de la création d'un tiers lieu multi services dénommé Place des Services pour un montant de 137 860 € HT soit 31,35 %

#### **DÉCISION N° 2024/020 DU 22 FÉVRIER 2024**

Attribution marche 2023-10 travaux ex-CCAS - lot 4 – menuiseries extérieures. Acte modificatif n° 1 avec la société IMEX sise 10, boulevard de la communauté à Buchelay (78 200) pour un montant de 823,69 € HT soit 988,43 € TTC portant le montant total à 50 303,62 € HT soit 60 364,35 € TTC.

#### **DÉCISION N° 2024/021 DU 29 FÉVRIER 2024**

Acte modificatif diminution n° 1 - marche 2023/04

Exploitation de chauffage avec la société IDEX énergies sise 86-114 avenue louis roche bat b – porte 302 – cs30060 à Gennevilliers (92 238) pour une diminution d'un montant annuel de - 17 152,26 € HT soit - 20 582,71 € TTC.

#### **DÉCISION N° 2024/022 DU 7 MARS 2024**

Modification n° 1 contrat de dépôt et gestion totale d'appareils distributeurs de boissons et denrées alimentaires pour une durée de 20 mois avec la société BREAK PRO sise 9 rue des Hautes Meunières à Limay (78 520), que le montant unitaire sera de 48,00 € HT mensuel soit 240,00 € HT/mois pour les cinq fontaines.

#### **DÉCISION N° 2024/023 DU 7 MARS 2024**

Attribution d'une concession de terrain effectuée par Mme NIYONGERE Sandra pour une durée de 30 ans du 5 février 2024 au 4 février 2054 emplacement 1321

#### **DÉCISION N° 2024/024 DU 11 MARS 2024**

Attribution marche 2023/02 – travaux de réhabilitation écoles pervenches p2 et p3- lot 8 menuiseries extérieures avec la société Tessalu sise 60 rue de l'industrie, Buchelay (78 200) pour un montant total de 28 670,00 € HT soit 34 404,00 € TTC.

#### **DÉCISION N° 2024/025 DU 11 MARS 2024**

Attribution - marche 2023/09 mission de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement d'une aire sportive au stade des Aulnes, l'aménagement d'une aire de jeux et de loisirs au quartier Velannes avec la société OSMOSE sise 68d rue de Wambrechies à Marquette-lez-Lille (59 520) pour un montant de 27 425,00 € HT soit 32 910,00 € TTC.

#### **Commentaires :**

**M. BOLLE** rappelle, concernant cette dernière décision, qu'une concertation avec les habitants du quartier de Velannes avait été évoquée. Quelle suite est donnée à cette proposition ?

**M. LE MAIRE** souhaite réaliser auparavant des projets avec la maîtrise d'œuvre afin de pouvoir les présenter ensuite aux habitants sur le terrain directement à une date fixée avec la maîtrise d'ouvrage. Rien n'est figé, des projets vont être proposés qu'il faudra « faire accepter » à quelques riverains qui craignent, selon eux, être dérangés par le bruit et les enfants qui jouent sur un terrain de foot neuf.

**M. BOLLE** signale que la concertation doit s'adresser également aux utilisateurs.

**M. LE MAIRE** indique que pour l'instant, seuls les riverains se sont manifestés ; quant aux utilisateurs, de nombreux courriers font part de leur souhait que cette installation se fasse au plus vite.

#### **DÉCISION N° 2024/026 DU 14 MARS 2024**

Tarifs municipaux espace jeunes à compter du 1er septembre 2024. Considérant le contexte actuel d'inflation, il est proposé de relever les tarifs de l'espace jeunes à 4,9 %. (Voir tableau des tarifs.)

#### **Commentaires :**

**M. LE MAIRE** ajoute que les décisions suivantes – 27, 28, 29, 30 et 31 – sont des décisions de relevé des tarifs pour l'accueil de loisirs du Verger pour les séjours et bivouacs, pour les activités périscolaires, pour les études surveillées et pour les tarifs de restauration scolaire. Ces tarifs sont augmentés du taux de l'inflation INSEE.

#### **DÉCISION N° 2024/027 DU 14 MARS 2024**

Tarifs municipaux accueil de loisirs du verger mercredi et vacances scolaires à compter du 1er septembre 2024. Considérant le contexte actuel d'inflation, il est proposé de relever les tarifs de l'accueil de loisirs du verger, les mercredis et vacances scolaires à 4,9 %. (Voir tableau des tarifs.)

#### **DÉCISION N° 2024/028 DU 14 MARS 2024**

Tarifs municipaux accueil de loisirs du verger séjours et bivouacs dont colos apprenantes de la période estivale à compter du 1er septembre 2024. Considérant le

contexte actuel d'inflation, il est proposé de relever les tarifs de l'accueil de loisirs du verger, pour les séjours et bivouacs de la période estivale à +4,9 %. (Voir tableau des tarifs.)

#### **DÉCISION N° 2024/029 DU 14 MARS 2024**

Tarifs municipaux accueils périscolaires à compter du 1er septembre 2024. Considérant le contexte actuel d'inflation, il est proposé de relever les tarifs des activités périscolaires à + 4,9 %. (Voir tableau des tarifs.)

#### **DÉCISION N° 2024/030 DU 14 MARS 2024**

Tarifs municipaux études surveillées à compter du 1er septembre 2024. Considérant le contexte actuel d'inflation, il est proposé de relever les tarifs de l'étude surveillée à +4,9 %. (Voir tableau des tarifs.)

#### **DÉCISION N° 2024/031 DU 14 MARS 2024**

Tarifs municipaux restauration à compter du 1er septembre 2024.

Considérant le contexte actuel d'inflation, il est proposé de relever les tarifs de restauration scolaire à 4,9 %. (Voir tableau des tarifs.)

#### **Commentaires :**

**M. BOLLE** remarque que ces six décisions devraient être des délibérations : « La fixation des tarifs est une compétence du Conseil Municipal qui fait partie de celles que le Conseil vous a déléguées lors de votre installation en tant que nouveau maire en août 2023 – cela est rappelé dans le texte de chaque décision du maire – : modifier sans pouvoir augmenter ou diminuer chaque année dans les limites de l'inflation,  $\pm 5$  %, tous les tarifs des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, donc tous les tarifs qui viennent d'être cités.

Monsieur Muller s'était appuyé sur cette délégation de pouvoir l'an dernier pour augmenter les tarifs de 7,3 % en 2023 qui étaient le niveau exact du dernier indice connu lors de sa décision, celui de février 2023. Or, l'indice de février 2024 est de 3,2 % et non de 4,9 %. »

**M. LE MAIRE** précise que la moyenne annuelle 2023 est de 4,9 %.

**M. BOLLE** acquiesce tout en signalant que la moyenne annuelle 2022 n'était pas 7,3 %, mais 5,2 %.

**M. MULLER** stipule qu'il est nécessaire d'avoir plus de 5 % par rapport au niveau de l'inflation pour déclencher une délibération.

**M. BOLLE** poursuit évoquant le fait que  $\pm 5$  % de 3,2 % représentent 3,36 % et donc que la limite de la délégation de compétence que le Conseil Municipal a accordée au maire est d'augmenter jusqu'à 3,36 % en se basant sur « la jurisprudence » de Monsieur le Maire l'an dernier.

**M. LE MAIRE** estime que Monsieur Bolle comprend très mal cette décision et précise qu'il s'agit de 5 % plus le taux d'inflation.

**M. BOLLE** conteste ce calcul et insiste : quand on dit  $\pm 5$  %, on applique le  $\pm 5$  %. Il aurait fallu indiquer +5 points.

**M. LE MAIRE** invite Monsieur Bolle à relire cette décision et de s'adresser au Tribunal administratif s'il n'est pas d'accord.

**M. BOLLE** propose justement d'éviter d'aller au Tribunal Administratif en passant cette décision en Conseil Municipal.

**M. TRUFFAUT** s'interroge sur la raison du changement de la méthode de calcul par rapport l'année précédente, c'est-à-dire prendre le taux d'inflation en février qui est de 3,6 %.

**M. MULLER** confirme que l'esprit de la délibération à l'époque était bien le taux de l'inflation  $\pm 5$  points.

**M. TRUFFAUT** réplique qu'il fallait dans ce cas indiquer  $\pm 5$  points.

**M. BOLLE** annonce envoyer un courrier au contrôle de légalité.

## DÉCISION N° 2024/032 DU 18 MARS 2024

Contrat de cession d'exploitation du spectacle « En passant » avec la compagnie SARL Lezaralouest, le dimanche 2 juin 2024 au parc du Château, à 21h30 le montant global de la prestation s'élève à 6 208,67 € TTC.

### ORDRE DU JOUR

#### **A- FINANCES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

##### **A1 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2024**

**MME MARTIN** présente la délibération

Chaque année, les collectivités sont amenées à voter les taux d'imposition de fiscalité directe locale avant le 15 avril (ou 30 avril pour l'année concernant le renouvellement des élus locaux), comme le prévoit l'article 1639 A du code général des impôts. Les taxes concernées sont :

- La Taxe foncière sur les propriétés bâties,
- La Taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- La Taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- La Taxe d'habitation sur les logements vacants

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir fixer les taux d'imposition de ces taxes au titre de l'exercice 2024, et de les maintenir au même niveau que ceux fixés en 2023, à savoir :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,26 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 69,92 %**
- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10,90 %**

Commentaires :

**M. Le MAIRE** précise que cette séance est filmée par le service communication de la ville d'Épône et retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

#### **Délibération 2024-007**

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité (27 Voix Pour),**

1. **FIXE** les taux d'imposition 2024 comme suit :
  - *Taxe Foncière sur les Propriétés bâties :* 31,26 %
  - *Taxe Foncière sur les propriétés non bâties :* 69,92 %
  - *Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires :* 10,90 %
  - *Taxe d'Habitation sur les logements vacants :* 10,90 %
2. **PRECISE** que la délibération sera adressée à :
  - *La Préfecture de Versailles,*
  - *Au Service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie.*

##### **A2 – REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2023 AU BUDGET PRIMITIF 2024**

**MME MARTIN** présente la délibération.

Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats sur la base du compte de gestion, provisoire, ou définitif, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2023.

#### a) Constat des résultats 2023

##### Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	10 487 755,28 €
Dépenses de fonctionnement	10 051 476,30 €
<b>RÉSULTAT 2023</b>	<b>436 278,98 €</b>
Résultat antérieur reporté	1 501 675,32 €
<b>RÉSULTAT DE CLOTURE 2023</b>	<b>1 937 954,30 €</b>

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation pour la couverture du besoin de financement.

##### Section d'investissement

Recettes d'investissement	2 410 441,91 €
Dépenses d'investissement	2 903 419,82 €
<b>RÉSULTAT 2023</b>	<b>- 492 977,91 €</b>
Résultat antérieur reporté	- 484 619,69 €
<b>RÉSULTAT DE CLOTURE 2023</b>	<b>- 977 597,60 €</b>

<b>RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE 2023</b>	<b>+ 960 356,70 €</b>
--	-----------------------

Le résultat de clôture de la section d'investissement est un solde d'exécution qui fait l'objet d'un report pur et simple au budget de l'exercice 2024 qu'il soit déficitaire ou excédentaire.

#### b) Affectation des résultats 2023 au BP 2024

<b>Résultat de clôture d'investissement 2023</b> <i>(Compte 001 – dépense d'investissement)</i>	<b>- 977 597,60 €</b>
Restes à réaliser au 31/12/2023	
Recettes <i>(Chapitre 13 – recettes d'investissement)</i>	883 635,00 €
Restes à réaliser au 31/12/2023	
Dépenses <i>(Chapitres 20 et 21 – dépenses d'investissement)</i>	1 022 700,00 €
Solde des RAR 2023	- 139 065,00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>1 116 662,60 €</b>
<b>Affectation en Réserves</b> <i>(Compte 1068 – recette d'investissement)</i>	1 116 662,60 €
<b>Report à nouveau de fonctionnement</b> <i>(Compte 002 – recette de fonctionnement)</i>	<b>821 291,70 €</b>

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver la reprise des résultats 2023 au Budget primitif 2024.

### Résultats budgétaires de l'exercice

35100 - EXERCICE	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS	EXERCICE 2023
REVENUS				
Prévisions budgétaires totales (a)	4 939 620,00	11 760 995,00	16 620 615,00	16 620 615,00
Titres de recette émis (b)	2 430 719,11	10 532 485,20	12 963 204,31	12 963 204,31
Affectations de titres (c)	277,20	44 729,92	45 007,12	45 007,12
Recettes nettes (d = b - c)	2 430 441,91	10 487 755,28	12 918 197,19	12 918 197,19
DEPENSES				
Exécution budgétaire totale (e)	4 939 620,00	11 760 995,00	16 620 615,00	16 620 615,00
Marchés émis (f)	2 921 906,01	10 268 258,35	13 190 164,37	13 190 164,37
Affectations de mandats (g)	18 486,19	216 780,06	235 266,25	235 266,25
Dépenses nettes (h = f - g)	2 939 419,62	10 051 478,30	12 951 896,12	12 951 896,12
DIFFÉRENCE DE L'EXERCICE				
(d - h) excédent	492 977,91	436 276,98	929 254,89	929 254,89
(h - d) déficit				

### Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

35000 - EXERCICE	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2022	IMPACT AFFECTÉ À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	TOURNAJETS DE L'EXERCICE 2023	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-484 619,69		482 977,91		-67 641,78
Fonctionnement	2 211 707,01	710 031,69	416 738,98		1 937 954,30
TOTAL I	1 727 087,32	710 031,69	-56 660,93		860 312,52
II - Budgets des services à caractère administratif					
Investissement					
Fonctionnement	6 971,20		18 611,72		25 582,92
TOTAL II	6 971,20		18 611,72		25 582,92
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 734 058,52	710 031,69	-38 049,21		911 478,36

### Délibération 2024-008

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, A l'Unanimité des suffrages exprimés, (21 Voix Pour, 6 Abstentions [Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, M. Daniel RIPERT, Mme Sofia RAFAÏ du Groupe « Epône au Cœur »),

DÉCIDE :

- DE PRENDRE** par anticipation les résultats de l'exercice 2023 au prochain Budget Primitif 2024 ;
- D'AFFECTER** les résultats 2023 au Budget Primitif 2024, comme suit :

<b>Résultat de clôture d'investissement 2023</b> (Compte 001 – dépense d'investissement)	- 977 597,60 €
Restes à réaliser au 31/12/2023 Recettes (Chapitre 13 – recettes d'investissement)	883 635,00 €
Restes à réaliser au 31/12/2023 Dépenses (Chapitres 20 et 21 – dépenses d'investissement)	1 022 700,00 €
Solde des RAR 2023	- 139 065,00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>1 116 662,60 €</b>
<b>Affectation en Réserves</b> (Compte 1068 – recette d'investissement)	1 116 662,60 €
<b>Report à nouveau de fonctionnement</b> (Compte 002 – recette de fonctionnement)	<b>821 291,70 €</b>



3. **PRECISE** que la délibération sera adressée à :
- La Préfecture de Versailles ;
  - Au Service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie.

Commentaires :

**M. TRUFFAUT** remercie les services pour la qualité de leur travail.

### A3 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

**MME MARTIN** présente le budget primitif.

Le budget primitif est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses communales en investissement et en fonctionnement. Il indique ainsi les prévisions des recettes et des dépenses votées par le conseil municipal et autorise le maire à engager les dépenses dans la limite des crédits votés et à percevoir les recettes.

Le vote du budget primitif doit intervenir en principe avant le 1er janvier et au plus tard le 15 avril, ou le 30 avril l'année du renouvellement des organes délibérants ; après organisation d'un débat d'orientation budgétaire dans un délai de dix semaines (nouveau M57) précédant le vote.

À compter de l'exercice budgétaire 2023, la commune d'Epône, son CCAS, et sa Caisse des écoles ont adopté la mise en place de la nouvelle instruction budgétaire et comptable M57, ainsi que son règlement budgétaire et financier (conseil municipal du 28/09/2022).

**Le budget primitif 2024 s'équilibre globalement à hauteur de 16 980 000 € se répartissant comme suit :**

<b>LIBELLES</b>	<b>BP 2024</b>
FONCTIONNEMENT	11 032 000 €
INVESTISSEMENT	5 948 000 €
<b>BUDGET GLOBAL</b>	<b>16 980 000 €</b>

Commentaires

**Mme MARTIN** rappelle que 2023 a été marqué par une forte inflation et toujours un maintien des hausses des énergies, dont une forte hausse du gaz et de l'électricité (+ 320 000 € par rapport à 2021). L'année 2023 a connu une revalorisation des bases importantes, de 7,1 % qui a permis de percevoir des recettes fiscales de l'ordre de 300 000 €, mais également, en fin d'année 2023, une baisse des Droits de Mutation (- 140 000 € sur un montant global souvent de 400 000 € ces dernières années). Il a été mis en place les 15 nouveaux berceaux pour un montant de 150 000 €.

Cette année 2024, les baisses de la molécule de gaz et également un peu de l'électricité ont conduit l'État à supprimer les amortisseurs électricité mis en place pour les collectivités l'année dernière, ce qui induit moins 90 000 € d'aide sur ce budget.

La recette fiscale en 2023 se montait à 294 000 € ; cette année, l'augmentation des bases est de 3,9 %, ce qui fait une recette fiscale de 134 000 € supplémentaires.

Les baisses des transactions sont anticipées en 2024, mais tout de même limitées puisque manifestement devrait avoir lieu une grosse vente d'une unité industrielle dans une des zones industrielles.

Une petite baisse de la DGF s'explique par une remise en place de l'écrêtement qui avait été supprimé l'an passé. Pour 2024, le souhait est de remettre une équipe de police au complet, avec 4 policiers, et aussi la création d'une nouvelle classe (la septième) aux Pervenches pour la rentrée 2024/2025.

Le budget primitif 2024 s'élève à 16 980 000 € et se répartit comme suit :

- Fonctionnement : 11 032 000 €
- Investissement : 5 948 000 €

## 1 – La section de fonctionnement

### LES DEPENSES

Niveau de vote	Pour mémoire Budget total 2023	BP 2024 Propositions nouvelles	BP 2024 TOTAL	Evolution en %
011 Charges à caractère général	2 444 500,00	2 580 000,00	2 580 000,00	5,54%
012 Charges de personnel et frais assimilés	4 874 500,00	5 102 000,00	5 102 000,00	4,67%
014 Atténuations de produits	96 000,00	88 000,00	88 000,00	-8,33%
65 Autres charges de gestion courante	1 394 500,00	1 313 000,00	1 313 000,00	-5,84%
66 Charges financières	178 500,00	176 000,00	176 000,00	-1,40%
67 Charges spécifiques	10 000,00	6 000,00	6 000,00	-40,00%
68 Dotations provisions et dépréciations	22 000,00	22 000,00	22 000,00	0,00%
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>9 020 000,00</b>	<b>9 287 000,00</b>	<b>9 287 000,00</b>	<b>2,96%</b>
023 Virement à la section d'investissement	1 555 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00	-29,26%
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	655 000,00	645 000,00	645 000,00	-1,53%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 230 000,00</b>	<b>11 032 000,00</b>	<b>11 032 000,00</b>	<b>-1,76%</b>

### Le détail des dépenses de fonctionnement par chapitre

011 - Les charges à caractère général :	2023	2024
Les actions culturelles (Centre Culturel, Médiathèque, Tourisme)	82 K€	78 K€
Les activités jeunesse, périscolaires, et prévention	113 K€	127 K€
La restauration scolaire	370 K€	420 K€
Evènementiel & fêtes de la ville (70 K€ de recettes attendues)	138 K€	165 K€
La communication (dont le Vivre à Epône)	76 K€	78 K€
Les assurances, les contentieux, les actes juridiques	83 K€	92 K€
La gestion des copieurs et de l'informatique (hors cloud), des fournitures	91 K€	78 K€
L'eau, le gaz, l'électricité, le fuel, l'essence	755 K€	678 K
La téléphonie et l'affranchissement	39 K€	39 K€
L'entretien et la maintenance des bâtiments	125 K€	150 K€
L'entretien du parc automobile	32 K€	42 K€
L'entretien des espaces verts	90 K€	98 K€
Voiries (déco de Noël, déchets industriels)	74 K€	75 K€
Le nettoyage des locaux + régie	170 K€	180 K€
La police pluricommunale	22 K€	23 K€
Les charges et taxes diverses (TF, bureaux, gps&o, copro, tlpe)	99 K€	103 K€
La gestion des Ressources Humaines (formations, logiciel, honoraires)	41 K€	40 K€
Etudes dans le cadre du label Epône ville amie des aînés		55 K€

<b>012 - Les charges de personnel :</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Masse salariale personnel titulaire	2 111 K€	2 314 K€
Masse salariale personnel non titulaire	1 184 K€	1 150 K€
Charges patronales	1 321 K€	1 381 K€
Assurance personnel titulaire	135 K€	148 K€
CNAS + FIPH (fonds handicapés), médecine du travail	32 K€	29 K€
Tickets restaurants	100 K€	80 K€
<b>014 - Les atténuations de produits :</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Contributions au FPIC	66 K€	60 K€
Pénalités loi SRU	30 K€	28 K€
<b>65 - Les autres charges de gestion courante :</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Syndicats (SIRE, SIVOM fourrière, SITS)	415 K€	305 K€
Subvention au CCAS	340 K€	350 K€
Subvention à la Caisse Des Ecoles	140 K€	130 K€
Subventions aux associations	118 K€	122 K€
Réservation de 15 berceaux en crèches (subv 25% en n+1)	150 K€	150 K€
Participation au RAM de Mézières / Maison France service	30 K€	29 K€
Indemnités élus	126 K€	133 K€
Créances éteintes et admises en non-valeurs	10 K€	10 K€
Informatique en nuage (cloud), licences	46 K€	70 K€
Prise en charges cartes imagin'r	13 K€	14 K€
<b>66 - Les charges financières :</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Intérêts emprunt Caisse d'Epargne de 2011 (taux fixe 3,23 %)	25 K€	23 K€
Intérêts emprunt Crédit Agricole (taux fixe 1,98 %)	39 K€	37 K€
Intérêts emprunt CDC (taux variable 4 %)	78 K€	83 K€
Intérêts emprunt Caisse d'Epargne (taux fixe 1,91%)	25 K€	25 K€
Intérêts emprunt Crédit Mutuel (taux fixe 1,40%)	9 K€	9 K€
<b>67 - Les charges spécifiques :</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Provision pour opérations de gestion diverses	10 K€	6 K€
<b>68 - Dotations provisions et dépréciations :</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Provision pour dépréciation des actifs circulants	22 K€	22 K€
<b>042 023 - Les opérations d'ordre entre sections :</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Dotations aux amortissements	655 K€	645 K€
Virement à la section d'investissement	1 555 K€	1 100 K€

## LES RECETTES

Niveau de vote		Pour mémoire Budget total 2023	BP 2024 Propositions nouvelles	BP 2024 TOTAL	Evolution en %
013	Atténuations de charges	164 009,68	205 000,00	205 000,00	24,99%
70	Produits des services	820 200,00	925 000,00	925 000,00	12,78%
73	Impôts et taxes	2 411 070,00	2 471 906,00	2 471 906,00	2,52%
731	Fiscalité locale	5 113 144,00	5 219 120,30	5 219 120,30	2,07%
74	Dotations et participations	527 271,00	684 805,00	684 805,00	29,88%
75	Autres produits de gestion courante	320 000,00	326 000,00	326 000,00	1,88%
77	Produits spécifiques				
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>9 355 694,68</b>	<b>9 831 831,30</b>	<b>9 831 831,30</b>	<b>5,09%</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	372 630,00	378 130,00	378 130,00	1,48%
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 501 675,32	821 291,70	821 291,70	-45,31%
002	<i>Intégration résultat suite dissolution de l'association syndicale autorisée de drainage de la région d'Épône</i>	-	747,00	747,00	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>11 230 000,00</b>	<b>11 032 000,00</b>	<b>11 032 000,00</b>	<b>-1,76%</b>

## Le détail des recettes de fonctionnement par chapitre

<b>013 - Les atténuations de charges :</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Remboursements sur salaires (indemnités journalières)	125 K€	163 K€
Remboursement tickets restaurant (part agents)	40 K€	43 K€
<b>70 - Les produits des services :</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Concessions dans les cimetières	14 K€	10 K€
Centre culturel, médiathèque	150 K€	195 K€
Accueil de loisirs	160 K€	187 K€
Garderies, Etudes	85 K€	87 K€
Restauration scolaire	340 K€	370 K€
Remboursement du SIRE (gymnase, stade)	19 K€	29 K€
Remboursement quote-part de TF sur baux com. (transfert chapitre 75)	26 K€	25 K€
<b>73 - Les impôts et taxes :</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Attribution de Compensation (reversement GPS&O)	2 381 K€	2 441 K€
Dotation de Solidarité Communautaire	11 K€	11 K€
FNGIR (compensation de l'Etat sur la TP)	20 K€	20 K€
<b>731 - La fiscalité locale :</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Taxe d'habitation et taxe foncière	4 514 K€	4 657 K€
Taxe sur les pylônes électriques	16 K€	17 K€
Taxe sur La Consommation Finale d'Electricité	160 K€	166 K€
Taxes additionnelles aux droits de mutation (moyenne 3 ans)	393 K€	350 K€
Taxe locale sur la publicité extérieure	27 K€	27 K€
<b>74 - Les dotations et subventions :</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Dotation Global de Fonctionnement (DGF)	75 K€	61 K€
Dotation de Solidarité Rurale	74 K€	85 K€

Compensations au titre des exonérations de TF	80 K€	80 K€
Subventions de la CAF (activités jeunesse et périscolaires)	258 K€	300 K€
Subventions de la CAF (petites canailles)	-	38 K€
Subventions européennes (Olympiades épônoises)	-	30 K€
Subventions études dans le cadre du label "ville amie des aînés"	-	55 K€
Contrats aidés, apprentis, élections	8 K€	16 K€

<b>75 - Les autres produits de gestion courante</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
---	-------------	-------------

Encaissements des loyers et locations de salles (hors rbrsmt TF)	260 K€	286 K€
Parrainage pour les animations de la ville	40 K€	40 K€

<b>042 - Opérations d'ordre entre sections</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
--	-------------	-------------

Neutralisation de l'amortissement de l'AC	372 K€	372 K€
Amortissement des subventions	1 K€	6 K€

### Commentaires

**MME MARTIN** précise que les dépenses présentent une hausse de 2,96 % qui est anticipée par rapport à 11,28 % en 2023. Les dépenses sont nettement plus faibles que l'année dernière, puisqu'elles étaient liées à la hausse des fluides et de la masse salariale.

On note également un petit relèvement des charges à caractère général de l'ordre de 5 %, ainsi qu'une hausse de 4,67 % de la masse salariale liée à l'augmentation du point d'indice et quelques embauches.

Concernant le chapitre 65, il apparaît pour la Caisse des Écoles une légère baisse, cependant compensée par la GPS&O qui prend en charge désormais les tarifs d'entrée des enfants à la piscine pour un montant d'environ 15 000 €.

S'agissant des recettes de fonctionnement, on observe de même un accroissement de 5 % (contre 3,7 % en 2023) lié à une hausse des produits des services : les tarifs scolaires, le périscolaire, le centre de loisirs, les tarifs de cantine, les tarifs du Centre d'Action Culturelle et des recettes de la CAF sur les 15 berceaux des « Petites Canailles » qui sont perçus avec une année de décalage ; la CAF soutient à hauteur de 25 %.

Les impôts et taxes représentent 106 000 €, soit un montant un peu plus faible que l'an dernier, et une petite baisse de la DGF.

Sont également inscrites au niveau de la commune des recettes liées aux études que Danielle MOTTIN a mises en place dans le cadre de la recherche d'une labélisation « Ville Amie des Aînés » pour un montant de 50 000 €.

## 2 – La section d'investissement

### LES DEPENSES

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

		Pour mémoire Budget total 2023	BP 2024 Restes à réaliser au 31/12/2023	BP 2024 Propositions nouvelles	BP 2024 TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			2 000,00	2 000,00
13	Subventions d'investissement	27 926,00	27 926,00		27 926,00
16	Emprunts et dettes assimilées	330 000,00		332 000,00	332 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	230 758,31	21 360,00	100 200,00	121 560,00
204	Subventions d'équipement versées	371 630,00		371 630,00	371 630,00
21	Immobilisations corporelles	3 097 436,00	973 414,00	1 943 742,40	2 917 156,40
23	Immobilisations en cours			600 000,00	600 000,00
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>		<b>4 057 750,31</b>	<b>1 022 700,00</b>	<b>3 349 572,40</b>	<b>4 372 272,40</b>
040	Opérations d'ordre entre sections	372 630,00		378 130,00	378 130,00
041	Opérations patrimoniales			220 000,00	220 000,00
<b>Total dépense d'ordre d'investissement</b>		<b>372 630,00</b>	<b>-</b>	<b>598 130,00</b>	<b>598 130,00</b>
001	Solde d'exécution reporté	484 619,69		977 597,60	977 597,60
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>4 915 000,00</b>	<b>1 022 700,00</b>	<b>4 925 300,00</b>	<b>5 948 000,00</b>

### Le détail des dépenses d'investissement par chapitre

#### 10 - Dotations :

- Provision pour reversement de taxes (2 K€)

#### 16 - Emprunts :

- Part capital emprunt Caisse d'Epargne (95 K€)
- Part capital emprunt Crédit Agricole (128 K€)
- Part capital emprunt CDC (27 K€)
- Part capital emprunt Caisse d'Epargne (44 K€)
- Part capital emprunt Crédit Mutuel (37 K€)

#### 13 – Subventions d'équipement versées :

- Reversement à Mézières de la quote-part des subventions perçues de la Région et du département des Yvelines, dans le cadre de l'étude d'aménagement du quartier gare (28 K€)

#### 204 – Subventions d'équipement versées :

- Attribution de Compensation ; charges de voirie transférées à GPS&O (372 K€)

**Les principales dépenses d'équipement (chapitres 20/21/23) :  
Avec leurs financements (chapitre 13 en recettes)**

**Scolaire**

---

**Extension des écoles du centre-bourg : 420 K€ HT.** (6 classes dont 3 maternelles, 3 élémentaires, 2 blocs sanitaires, 1 salle de motricité). Le solde des crédits 2023 et reporté sur 2024.

Financements :

La Région IDF (CAR) : 210 K€

Le Département 78 (CPY+) : 126 K€

Reste à charge pour la commune : 84 K€ HT soit 20%

**Réaménagement du bloc sanitaire école Pasteur : 60 HT K€**

Financements :

La Région IDF (CAR) : 24 K€

Le Département 78 (CPY+) : 24 K€

Reste à charge pour la commune : 12 K€ HT soit 20%

**Sport**

---

**Réhabilitation de la visionnerie et des vestiaires du stade des Aulnes**

Le coût final de cette opération est de **800 K€ HT**. Le solde des crédits 2023 est reporté sur 2024.

Financements :

Le Département 78 : 150 K€

La Région IDF : 230 K€

L'Etat (DSIL) : 113 K€

Reste à charge pour la commune : 207 K€ HT soit 30 %

**Aménagement de 2 terrains multisports sur Velannes et au stade des Aulnes : 350 K€**

Financements :

Le Département 78 : 110 K€

La Région IDF : 120 K€

Reste à charge pour la commune : 120 K€ HT soit 34 %

**Service à la population**

---

**Création d'une Place des services et des espaces Coworking/entreprises dans**

**l'ancienne mairie en centre bourg : 480 K€ HT.** Le solde des crédits 2023 est reporté sur 2024.

Financements :

La Région IDF : 128 K€

La Banque des Territoires : 15 K€

Le FEDER (dossier en cours) : 138 K€

Reste à charge pour la commune : 200 K€HT soit 41 %

**Patrimoine**

---

**Réhabilitation de l'ancien bâtiment du CCAS : 250 K€ HT**

Financements :

L'Etat (DSIL) : 90 K€

La Région IDF : 49 K€

Reste à charge pour la commune : 111 K€ HT soit 44%

**Santé**

---

**Création d'une maison médicale dans le centre bourg : 1 848 K€ HT sur 3 ans 2023-2025**

Financements :

Le conseil départemental des Yvelines : 1 094 K€  
L'Agence Régionale de Santé : 200 K€  
Reste à charge pour la commune : 554 K€ HT soit 30%

**Création d'un local commercial en vue de création d'une pharmacie Avec pour objectif la revente du fonds de commerce : 350 K€**

## Sécurité

---

**Vidéoprotection et réaménagement du Centre de Supervision Urbain (CSU) : 600 K€ HT sur 2 ans**

### Financements :

La Région IDF : 30% (bouclier de sécurité)  
L'Etat (FIPD) : 50%  
Reste à charge pour la commune : 120 K€ HT soit 20%

## Développement durable

---

**Des études sur la restauration du parc du château** dans le cadre de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine historique et naturel de la commune ; estimation **40 K€ HT**

### Financements :

La Région IDF : 50%  
Reste à charge pour la commune : 20 K€ HT

## Acquisition de Véhicules

---

**1 véhicule PNR pour l'accompagnement des aînés (actions dans le cadre du label « Epône, ville amie des aînés) 40 K€ HT**

### Financements :

Le Réseau Francophone des villes amies des aînés (association) : 100%  
Reste à charge pour la commune : 0 K€ HT

**1 véhicule Police : 31 K€ HT**

### Financements :

La Région IDF : 30% (bouclier de sécurité)  
Reste à charge pour la commune : 22 K€ HT

**Remplacement de 3 véhicules usagers aux services techniques : estimation globale 60 K€**

Des véhicules d'occasion seront privilégiés pour :  
1 véhicule sans permis (reprise ancien 2K€)  
1 véhicule type Trafic (reprise ancien 2K€)  
1 véhicule électrique (Région 6K€)

## Aménagement du territoire

---

**Acquisition parcelles de terre route de Nézel : 70 K€**

**Accompagnement foncier : solde études urbaines 34 K€ HT**

### Financements : dans le cadre du dispositif Petites villes de demain

La Région IDF : 35%  
Le Département 78 : 35%  
Reste à charge pour la commune : 30%



## LES RECETTES

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

		Pour mémoire Budget total 2023	BP 2024 Restes à réaliser au 31/12/2023	BP 2024 Propositions nouvelles	BP 2024 TOTAL
13	Subventions d'investissement	1 332 080,00	883 635,00	943 115,00	1 826 750,00
204	Subventions d'équipement versées	-	-	375 000,00	375 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	165 888,31	-	270 720,81	270 720,81
024	Produits des cessions d'immobilisations	497 000,00	-	385 740,00	385 740,00
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 994 968,31</b>	<b>883 635,00</b>	<b>1 974 575,81</b>	<b>2 858 210,81</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	1 555 000,00	-	1 100 000,00	1 100 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	655 000,00	-	645 000,00	645 000,00
041	Opérations patrimoniales	-	-	220 000,00	220 000,00
<b>Total recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>2 210 000,00</b>	<b>-</b>	<b>1 965 000,00</b>	<b>1 965 000,00</b>
001	<i>Intégration résultat suite dissolution de l'association syndicale autorisée de drainage de la région d'Épône</i>	-	-	8 126,59	8 126,59
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé	710 031,69	-	1 116 662,60	1 116 662,60
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>4 915 000,00</b>	<b>883 635,00</b>	<b>5 064 365,00</b>	<b>5 948 000,00</b>

### Le détail des recettes d'investissement par chapitre

#### 10 – Dotations, fonds divers, réserves :

- FCTVA sur les investissements 2023 (271 K€)

#### 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisé :

- Couverture du besoin de financement (1 117 K€)

#### 13 – Subventions d'investissement :

- Voir détail des dépenses d'investissement (1 827 K€)

#### 024 – Produits des cessions :

- Vente parcelle D 1204 Sarl ERIAL (13 K€)
- Vente terrain à ASCA (42 K€)
- Vente parcelle D 721 route Elisa (320 K€)
- Vente parcelle rue Christine (10,7 K€)

#### 204 – Subvention d'équipement versées :

- Reversement GPS&O Taxe d'aménagement 2017/2022 (375 K€)

#### 041 – Opérations patrimoniales (à l'intérieur de la section d'investissement) :

- Réintégration des dépenses constatées aux comptes 2031/2033 « annonces et études » sur des comptes définitifs de travaux (220 K€)

## Commentaires

**MME MARTIN** indique que les dépenses d'investissements se montent à 2 646 000 €, l'attribution de compensation d'investissement de GPS&O s'élève à 372 000 €, des emprunts et dettes pour 332 000 €.

Concernant les recettes :

- L'autofinancement est de 1,1 M€,
- Des cessions immobilières de 386 000 €,
- Et des excédents de fonctionnement capitalisés de 1 116 M€,
- Des subventions à hauteur de 1 826 M€,
- Du FCTVA pour 271 000 €,
- Exceptionnellement cette année, une reversion d'une part de la taxe d'aménagement, la part GPS&O, dont l'accord a été voté : la taxe d'aménagement perçue dans le cadre des transactions immobilières était jusqu'à présent plafonnée à 70 000 € pour Epône alors que les recettes perçues les trois dernières années sont beaucoup plus élevées. GPS&O, pour l'ensemble des collectivités, a procédé à un rééquilibrage sur les trois dernières années, ce qui fait une recette en investissement de 375 000 €.

Les principaux projets pour 2024 :

- La réfection de l'ancien bâtiment du CCAS pour un montant de 250 000 €, aidé à 56 % et un reste à charge de 111 000 €.
- La création de la maison médicale : le premier coup de pioche aura lieu en juin de cette année, avec un financement à hauteur de 70 % et la création d'un local commercial adjacent à la maison médicale pour l'installation d'une pharmacie, pour un montant de 350 000 €.
- La vidéoprotection et l'aménagement d'un Centre de Supervision Urbain (CSU) pour un montant de 600 000 € HT sur deux ans avec un financement attendu de l'ordre de 80 %.

**M. BOLLE** signale que le montant indiqué ne correspond pas à celui annoncé dans les Décisions du Maire (900 000 € TTC). Quel est le bon montant ?

**M. TRUFFAUT** calcule le montant HT de 900 000 € TTC, soit 750 000 HT.

**MME MARTIN** stipule que le budget a été construit avec 600 000 € HT.

**M. LE MAIRE** le précisera très rapidement.

**MME MARTIN** poursuit :

- L'acquisition de véhicules neufs et le remplacement d'un certain nombre de véhicules par des véhicules d'occasion qui seront privilégiés : un véhicule PNR entièrement dédié aux aînés et financé par l'association Ville Amies des Aînés ; un véhicule de police et trois véhicules usagés aux services techniques.
- L'acquisition de parcelles de terre sur la route de Nézel pour 70 000 € et l'accompagnement foncier : solde études urbaines pour 34 000 €.
- Il subsiste des queues de programmes, notamment pour le scolaire puisqu'il reste à boucler le projet d'extension des écoles du centre-bourg à 420 000 € HT. Le solde de crédit 2023 est reporté sur 2024. Le réaménagement également du sanitaire école Pasteur pour 60 000 HT. Le Département et la Région subventionnent quasiment à 80 %.
- Réhabilitation de la visonnerie et des vestiaires du stade des Aulnes — le coût de l'opération est plus important que prévu, à 800 000 € HT, avec de même un solde des crédits qui sera reporté sur 2024, dont une partie sera destinée à faire des vestiaires et non des rangements — ainsi que l'aménagement de 2 terrains multisports, un sur Velannes et l'autre au stade des Aulnes pour un montant de 350 000 € HT.

**M. BOLLE** fait observer que le reste à charge sur les terrains multisports était à 20 % dans le DOB alors qu'il est indiqué ici à 34 %.

**François COUTURIER** explique qu'à l'inverse de la Région, il y a une partie fixe du Département, ce n'est pas un pourcentage sur un plafond de dépense. Au niveau de la Région, c'était un montant forfaitaire de 150 000 € sur un projet à l'époque de 420 000 €, et le fait de l'avoir révisé à la hausse, le surplus n'est pas pris en charge par le Département.

**M. BOLLE** fait remarquer que le DOB annonçait 380 000 €.

**M. LE MAIRE** rappelle que le DOB est un débat d'orientation budgétaire, ce ne sont pas des chiffres précis.

**François COUTURIER** attire l'attention sur les nuances par rapport au DOB ; pour le budget, il y a la sincérité de l'inscription des recettes. Certainement que le reste à charge sera moindre puisque dans le même temps, un dossier sera présenté à la FAFA (le FFF et l'Agence nationale du sport) afin d'arriver à 80 % de prise en charge. Ce n'est pas inscrit puisque le dossier est en cours de dépôt.

**M. LE MAIRE** s'en réfère au dernier Conseil Municipal et lors du Discours de la Politique générale : tous les investissements réalisés ou à venir sont conditionnés à des obtentions de subventions. Tous les investissements sans recours à des subventions possibles sont reportés.

Concernant les 742 000 HT, le dossier d'étude monté par la Société ASSIG prévoit une étude de 742 000 € HT sur la totalité du projet. Cependant, il a été décidé de limiter l'investissement à 600 000 € HT ce qui permet de solliciter des subventions pour un montant un peu plus important, sachant que les subventions réelles reviendront par rapport au nombre de caméras réellement installées.

**M. BOLLE** demande si l'aval est lié au nombre de caméras.

**M. LE MAIRE** confirme : c'est le nombre de caméras et peut-être le réajustement sur le Centre de Supervision Urbain, c'est-à-dire qu'au lieu de mettre peut-être 8 grands écrans, n'en mettre que deux, au lieu de trois bureaux, n'en mettre qu'un. Le cabinet d'étude avait vu grand.

Sans questions ou remarques autres que celles posées à la Commission des finances, il est proposé de passer au vote.

**M. TRUFFAUT** souhaiterait une confirmation : les deux terrains multisports de Velannes et du stade, est-ce le même projet divisé en deux ? Qu'est-ce qui était prévu au stade et qui monte ?

**M. LE MAIRE** explique que deux terrains étaient prévus au stade, il n'y en a plus qu'un.

**M. TRUFFAUT** s'enquiert du coût de fonctionnement du CSU.

**M. BOLLE** insiste : investir 700 000 €, il devrait y avoir une visibilité sur le coût de fonctionnement de l'équipement.

**M. LE MAIRE** explique que ce coût dépendra du dimensionnement du CSU qui aura été décidé.

**M. BOLLE** insiste : dimensionné à 600 000 € comme cela a été décidé, quel est le coût de fonctionnement ?

**M. LE MAIRE** doit l'étudier avec le cabinet d'étude et donnera la réponse dès que connue.

**M. TRUFFAUT** déclare ne pas pouvoir voter le budget sans cette information.

**M. LE MAIRE** demande : êtes-vous pour ou contre le CSU ?

**M. TRUFFAUT** affirme être pour le CSU.

**M. LE MAIRE** rétorque qu'il y a donc obligation de le mettre en place et d'en assumer les dépenses inhérentes.

**M. TRUFFAUT** réaffirme être pour le CSU, mais souligne que les moyens ne sont pas là pour le faire. Il interroge sur les politiques prévues afin de restaurer, sur les années suivantes, un

autofinancement nécessaire à investir, question restée sans réponse, bien qu'abordée au DOB et en commission.

**MME MARTIN** rappelle que lors de la reprise des affaires en 2014, la marge brute d'autofinancement était l'une des plus basses sur les dix années.

**M. TRUFFAUT** dit avoir déjà entendu cet argument il y a deux mois.

**MME MARTIN** ajoute avoir, pour sa part, entendu des critiques sur la gestion alors que les différents budgets mis en place ont toujours été tenus. Quel est donc le problème ? Il y aura entre autres des recettes fiscales supplémentaires, c'est clair.

**M. TRUFFAUT** constate simplement que pour l'instant l'autofinancement n'est plus là. Il rappelle que lors du vote des résultats de 2013 en 2014, il était inscrit une réserve de 2 M€.

**MME MARTIN** précise qu'il s'agissait d'un emprunt qui n'a servi à rien.

**M. TRUFFAUT** stipule qu'il y avait un reste à réaliser de 2 M€. Ce n'était pas l'emprunt.

**M. BOLLE** demande à revenir à l'année 2024.

**M. LE MAIRE** approuve.

**MME MARTIN** souligne que les recettes de l'État sont aujourd'hui tombées à 500 000 €, ce qui représente depuis 10 ans une perte en recettes d'environ 10 M€, et que le budget a tout de même été tenu.

**M. LE MAIRE** évoque le « quoi qu'il en coûte » en 2020 qui a coûté énormément d'argent à la commune ainsi qu'en 2022, l'explosion des coûts des fluides qui n'étaient pas non plus envisagés. Aujourd'hui, malgré ces coûts excédentaires très importants par rapport à un budget communal, les taux de fiscalité sont maintenus très bas comparativement aux villes environnantes, les impôts ne sont pas augmentés, et ce jusqu'à la fin du mandat, et l'on maintient un autofinancement et une épargne en 2024 à 660 000 €.

**M. BOLLE** souhaite revenir sur le budget 2024 et répondre à Madame Martin quant à la réalisation du budget.

En investissements, on a fait 1,2 M€ en 2023, on a fait 1 M€ en 2022 par rapport des montants de 5 M€ ou 6 M€ qui étaient budgétés en investissements. Le problème est que faute d'avoir une capacité d'autofinancement suffisante, on ne peut plus investir autant qu'on le devrait au service des Epônois, et quand on dit que l'on fait le budget, on est toujours largement en dessous, à moins 50 % des investissements prévus au budget qui sont effectivement réalisés. Ce sera pareil en 2024.

**M. LE MAIRE** convient de la difficulté.

**M. BOLLE** intervient sur le budget.

« Après 3 ans ½ et un coût total de près de 300 000 €, vous avez enfin entendu nos arguments et décidé de ne pas garder votre Directeur de Cabinet, enfin une économie de bon sens. Mais ces économies vont aussitôt financer un projet digne d'une ville de 50 000 habitants. Est-ce vraiment raisonnable, voire réaliste, de vouloir doter Epône d'un Centre de Supervision Urbain pour un tel coût ? La sécurité est un droit essentiel pour les citoyens, nous sommes bien d'accord. Mais je pense que les Epônois attendent plutôt de voir leurs policiers municipaux dans les rues que derrière les écrans du CSU.

Pour compléter ce que Stéphane Truffaut avait commencé à dire, on voit bien que les investissements que vous prévoyez jusqu'à la fin du mandat sont, de fait, réduits à peau de chagrin. Et dans ce contexte tendu, vos choix d'investissements interrogent, et pas seulement pour le CSU :

- Réhabilitation de l'ancien bâtiment du CCAS pour le louer à des entreprises, l'intérêt pour les Epônois est quand même très, très indirect.

- La maison médicale, un boulet qu'on traîne depuis 6 ans, avec un montage économique incompréhensible et, en plus, ça risque d'être sportif pour trouver les médecins, puisqu'il y aura déjà pléthore d'autres maisons médicales à proximité. Et je ne reparle pas des places de stationnement manquantes, qui contribuent à dévaluer la qualité de ce projet.
- Acquisition de parcelles route de Nézel, j'imagine que c'est pour reconstruire des terrains de tennis. Combien de terrains d'ailleurs ? Et combien couverts ? »

**M. LE MAIRE** explique que cela rentre dans le projet du collège du Département des Yvelines qui sera présenté dans sa globalité, indiquant le nombre de terrains, de terrains couverts, etc.

**M. BOLLE** fait part de l'interrogation légitime du tennis-club par rapport au nombre de terrains qu'ils vont avoir dans le cadre du projet.

**M. LE MAIRE** assure avoir de nombreuses discussions avec eux et répondre à leurs interrogations légitimes.

**M. BOLLE** demande confirmation du financement à 100 % du Département sur cet investissement.

**M. LE MAIRE** confirme.

**M. BOLLE** en prend bonne note et poursuit :

« Et pour finir, ce n'est pas une grosse somme dans l'absolu, 36 000 € TTC pour l'achat d'un 2<sup>ème</sup> véhicule pour notre police municipale, mais nous avons besoin de proximité de la part de nos policiers — on l'a évoqué en Commission finance également — et je repose la question : pourquoi ne se déplacent-ils pas à pied ou pourquoi pas à vélo, comme cela se fait dans beaucoup de communes ? Si l'on veut de la proximité avec les citoyens, il faut qu'une partie de notre police municipale soit au contact des citoyens. Qu'il y ait un véhicule pour l'ensemble de nos quatre agents — je ne compte pas le futur embauché — je le comprends très bien, mais deux véhicules, cela me paraît beaucoup. »

**M. LE MAIRE** spécifie que le cinquième embauché regardera les écrans, pas les policiers.

**M. BOLLE** continue : « Et où est passé le centre ados ? Il a disparu entre le DOB et le budget ! »

**M. LE MAIRE** revient sur la question de la police municipale à pied ou à vélo et de proximité. Cela ne change en rien le fait qu'ils soient quatre et qu'ils aient besoin de deux voitures pour assurer les rondes puisqu'avec le nouveau planning de travail de la police municipale, il y a systématiquement au moins deux policiers sur place et trois jours sur cinq, quatre policiers toujours en temps plein, en plus de faire des nocturnes de manière alternée dans tous les quartiers de la ville.

Epône s'étend de Canada jusqu'à Élisabethville en passant par l'autoroute et par la voie ferrée ; avec une superficie aussi importante, les vélos seuls ne suffiraient pas à la police municipale pour fonctionner comme il faut.

**M. BOLLE** en convient s'il n'y avait que des vélos, mais suggère qu'il y ait une voiture comme aujourd'hui et des vélos.

**M. LE MAIRE** admet l'utilité des vélos pour des missions ponctuelles de proximité en centre-ville, mais réitère que les deux véhicules sont indispensables pour maintenir la sécurité des Epônois au maximum.

**M. BOLLE** soulève la question du suivi du taux d'utilisation des deux véhicules et désirerait avoir un retour en fin d'année.

**M. LE MAIRE** étant chargé de la délégation sécurité en discutera directement avec le chef de la police municipale. Il souligne cependant la difficulté de cette mise en œuvre au vu des missions variées et complexes des policiers municipaux : missions de sécurité d'urgence, missions de terrain, etc. Les parents et fédérations de parents d'élèves demandent de la sévérité aux abords des écoles pour une question de sécurité.

**MME ROMAIN** objecte que le manque de stationnement constitue également une difficulté importante.

**M. LE MAIRE** avise qu'il y a maintenant 80 places de parking où il y en avait 10 auparavant.

**MME ROMAIN** reconnaît les problèmes, mais considère que la solution n'est pas de mettre 135 € d'amende à tout va, mais plutôt être disponible et présent et pas uniquement dans la voiture.

**M. LE MAIRE** entend l'argument, mais fait observer que de nombreuses infractions au Code de la route sont constatées aux abords des écoles. Il n'empêche que l'idée de la police de proximité à pied ou à vélo est une bonne idée sur certaines missions.

**M. BOLLE** relève que beaucoup de villes proches ou plus éloignées l'ont mis en place.

**M. MULLER** souligne que la police municipale fait déjà des balades à pied en ville.

**M. LE MAIRE** précise qu'à la demande des commerçants et des habitants qui habitent le centre-ville, ils font quelques contrôles radar puisque des personnes roulent assez vite dans cette rue commerçante et passante. Ils assurent des passages aux abords des écoles sans mettre d'amende et veillent à la sécurité des enseignants quand il y a des difficultés ; ils ont pour instruction de verbaliser quand vraiment ils ne peuvent plus faire autrement. L'idée de la police est véritablement une question de sécurisation des piétons et surtout des enfants.

**M. BOLLE** approuve ce qui est fait à Élisabethville.

**M. LE MAIRE** explique que la configuration aux Lavandes et Élisabethville rend possible la fermeture de la route et la présence d'un agent, alors qu'à Madeleine Vernet c'est inconcevable.

**M. BOLLE** s'enquiert du centre ados qui a disparu.

**M. LE MAIRE** explique que le Département des Yvelines a présenté un projet de collège où se situent actuellement le collège et les tennis — ils doivent confirmer les travaux du collège. Il est envisagé de bâtir une « base-vie » pour les agents qui vont travailler à construire ce nouveau collège au niveau du terrain juste à côté des parkings des tennis. Cette « base-vie » sera créée par le Département à ses frais ; le Département viabilisera le lieu et fera quelques parkings pour les véhicules sur cette bande de terrain.

Il a été décidé pour des raisons de contraintes budgétaires et d'optimisation des coûts, d'attendre la fin de ce projet pour récupérer la « base-vie » du Département et éviter de la sorte à la commune des frais que le Département aura déjà faits. Le centre ados aujourd'hui va revenir dans les préfabriqués des Pervenches pour deux ans. Ainsi, il sera possible de faire la cantine maternelle à Madeleine Vernet et libérer de la place pour l'école et la cantine élémentaire avant la fin de l'année.

**MME ROMAIN** s'informe à propos du déménagement de l'IFEP.

**M. LE MAIRE** indique que l'IFEP s'installera dans l'appartement au-dessus de l'accueil de loisirs.

Le maire remercie Madame Martin pour cette présentation ainsi que les services de la DGS. Il tient également à remercier tous les agents de la ville et tous les chefs de service qui ont vraiment tenu la feuille de route pour aider à monter ce budget dans des situations contraintes budgétairement.

### **Délibération 2024-009**

***Le Conseil municipal,***

***Après en avoir délibéré, à la Majorité, (21 Voix Pour et 6 Voix Contre),***

- 1. ADOPTE ET VOTE le Budget Primitif 2024 au niveau du chapitre, sans vote formel sur chacun d'entre eux ;***

Ce budget se décline comme suit :

## 1 – La section de fonctionnement

### LES DEPENSES

Niveau de vote		Pour mémoire Budget total 2023	BP 2024 Propositions nouvelles	BP 2024 TOTAL
011	Charges à caractère général	2 444 500,00	2 580 000,00	2 580 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 874 500,00	5 102 000,00	5 102 000,00
014	Atténuations de produits	96 000,00	88 000,00	88 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 394 500,00	1 313 000,00	1 313 000,00
66	Charges financières	178 500,00	176 000,00	176 000,00
67	Charges spécifiques	10 000,00	6 000,00	6 000,00
68	Dotations provisions et dépréciations	22 000,00	22 000,00	22 000,00
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>9 020 000,00</b>	<b>9 287 000,00</b>	<b>9 287 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	1 555 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	655 000,00	645 000,00	645 000,00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>11 230 000,00</b>	<b>11 032 000,00</b>	<b>11 032 000,00</b>

### LES RECETTES

Niveau de vote		Pour mémoire Budget total 2023	BP 2024 Propositions nouvelles	BP 2024 TOTAL
013	Atténuations de charges	164 009,68	205 000,00	205 000,00
70	Produits des services	820 200,00	925 000,00	925 000,00
73	Impôts et taxes	2 411 070,00	2 471 906,00	2 471 906,00
731	Fiscalité locale	5 113 144,00	5 219 120,30	5 219 120,30
74	Dotations et participations	527 271,00	684 805,00	684 805,00
75	Autres produits de gestion courante	320 000,00	326 000,00	326 000,00
77	Produits spécifiques			
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>9 355 694,68</b>	<b>9 831 831,30</b>	<b>9 831 831,30</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	372 630,00	378 130,00	378 130,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 501 675,32	821 291,70	821 291,70
002	<i>Intégration résultat suite dissolution de l'association syndicale autorisée de drainage de la région d'Épône</i>	-	747,00	747,00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>11 230 000,00</b>	<b>11 032 000,00</b>	<b>11 032 000,00</b>

## 2 – La section d'investissement

### LES DEPENSES

	Pour mémoire Budget total 2023	BP 2024 Restes à réaliser au 31/12/2023	BP 2024 Propositions nouvelles	BP 2024 TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves			2 000,00	2 000,00
13 Subventions d'investissement	27 926,00	27 926,00		27 926,00
16 Emprunts et dettes assimilées	330 000,00		332 000,00	332 000,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	230 758,31	21 360,00	100 200,00	121 560,00
204 Subventions d'équipement versées	371 630,00		371 630,00	371 630,00
21 Immobilisations corporelles	3 097 436,00	973 414,00	1 943 742,40	2 917 156,40
23 Immobilisations en cours			600 000,00	600 000,00
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>4 057 750,31</b>	<b>1 022 700,00</b>	<b>3 349 572,40</b>	<b>4 372 272,40</b>
040 Opérations d'ordre entre sections	372 630,00		378 130,00	378 130,00
041 Opérations patrimoniales			228 126,59	228 126,59
<b>Total dépense d'ordre d'investissement</b>	<b>372 630,00</b>	<b>-</b>	<b>606 256,59</b>	<b>606 256,59</b>
001 Solde d'exécution reporté	484 619,69		977 597,60	977 597,60
001 Intégration résultat suite dissolution de l'association syndicale autorisée de drainage de la région d'Épône			- 8 126,59	- 8 126,59
001 Solde d'exécution reporté	484 619,69		969 471,01	969 471,01
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 915 000,00</b>	<b>1 022 700,00</b>	<b>4 925 300,00</b>	<b>5 948 000,00</b>

### LES RECETTES

	Pour mémoire Budget total 2023	BP 2024 Restes à réaliser au 31/12/2023	BP 2024 Propositions nouvelles	BP 2024 TOTAL
13 Subventions d'investissement	1 332 080,00	883 635,00	943 115,00	1 826 750,00
204 Subventions d'équipement versées	-	-	375 000,00	375 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	165 888,31		270 720,81	270 720,81
024 Produits des cessions d'immobilisations	497 000,00		385 740,00	385 740,00
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 994 968,31</b>	<b>883 635,00</b>	<b>1 974 575,81</b>	<b>2 858 210,81</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	1 555 000,00		1 100 000,00	1 100 000,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	655 000,00		645 000,00	645 000,00
041 Opérations patrimoniales			228 126,59	228 126,59
<b>Total recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>2 210 000,00</b>	<b>-</b>	<b>1 973 126,59</b>	<b>1 973 126,59</b>
1068 Excédents de fonctionnement capitalisé	710 031,69		1 116 662,60	1 116 662,60
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 915 000,00</b>	<b>883 635,00</b>	<b>5 064 365,00</b>	<b>5 948 000,00</b>

2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion du chapitre 012, relatif aux dépenses de personnel.

3. **PRÉCISE** que la délibération sera adressée à :

- À la Préfecture de Versailles,
- Au Service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie



## A4 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

**MME MARTIN** donne lecture de la délibération.

Le Conseil Municipal attribue chaque année une subvention de fonctionnement au budget de la Caisse des écoles (CDE) et à celui du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ; ceux-ci disposent chacun d'un budget autonome, mais leurs ressources propres ne leur permettent pas de maintenir un équilibre budgétaire annuel. Celui-ci reste assuré par la contribution communale.

Pour 2024, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir attribuer la subvention annuelle, à hauteur de :

- |  |           |
|--|-----------|
| - Pour la Caisse des Écoles :                | 130 000 € |
| - Pour le Centre Communal d'Action Sociale : | 350 000 € |

### Point sur le budget du CCAS

**MME MOTTIN** commente le budget 2024 du CCAS qui sera présenté à la séance du Conseil du 4 avril.

D'ores et déjà, quelques éléments chiffrés :

- En matière de dépenses de fonctionnement, il était prévu pour 2023, 875 000 € ; le réalisé a été hauteur de 835 834 €, soit 5,5 % de moins que prévu.
- Le budget proposé pour 2024 est à hauteur de 845 000 €, soit un peu en diminution par rapport celle prévue au DOB de 2023.

Les dépenses et les recettes de 15 000 € et 40 000 € relatifs aux frais d'accompagnement et aux subventions vis-à-vis des aînés correspondants, pour les actions en cours et qui se poursuivent en faveur des seniors Epônois, que je vous avais exposés lors du dernier Conseil, sont désormais intégrées au budget de la ville et sont ressortis du budget du CCAS bien que ce soit toujours le CCAS qui portera ces actions, mais afin d'être cohérent avec l'adhésion à Ville Amie des Aînés, qui est faite pas la ville et non par le CCAS.

Quelques chiffres sur les répartitions du budget.

Les dépenses du chapitre 11, les charges à caractère général — toutes les dépenses liées aux frais de gestion et d'organisation des services à la population. Il était prévu pour 2023, 414 930 €, nous avons un réalisé de 387 003 €. Il est proposé pour 2024, 395 610 € ce qui correspond à une augmentation de 2,2 %, soit un peu moins que l'inflation.

Les dépenses du chapitre 12, en matière de charge de personnel : il était prévu sur 2023, 407 160 € et nous avons eu un réalisé de 397 131 €. Il est proposé pour 2024, 380 500 €. Je vous rappelle que l'activité Aide-ménagère a été arrêtée au 1<sup>er</sup> mai 2023, que deux agents ont été conservés afin d'assurer en alternance le service de restauration des Cytises et l'activité de transport avec accompagnement. Cette restructuration a conduit à une diminution des charges de personnel, soit sur 2024, alors que l'impact porte sur l'année entière ; la diminution n'est pas aussi importante que celle attendue en raison des augmentations de salaire qui sont prévues et du passage en titulaire de la coordinatrice des Cytises.

Les amortissements sont à un niveau similaire pour 2024 à ceux de 2023.

Les autres charges de gestion courante, chapitre 65, sont les aides directes à la population et aux subventions qui sont allouées aux associations caritatives. Il était prévu pour 2023, 37 009 €, nous avons un réalisé de 35 749 € et il est proposé pour 2024, 41 209 €, soit une augmentation assez conséquente en raison, d'une part, d'un nombre plus important de

bénéficiaires de l'allocation énergie attribuée aux seniors et non imposable, ainsi que l'augmentation des aides de prise en charge des frais de cantine pour les enfants scolarisés des familles sans ressources et les frais relatifs aux voyages scolaires que l'on maintient.

En matière de recettes, il était prévu pour 2023, 875 000 €, nous avons eu un réalisé de 824 780 €. Il est proposé pour 2024, 845 000 €. Ces recettes se répartissent en prestations de service : les repas, la téléassistance et le transport avec accompagnement. Il a été prévu 94 623 €, nous avons un réalisé de 78 818 €, il est proposé 78 570 €, c'est-à-dire quelque chose de similaire au réalisé, sachant que nous avons eu un niveau très inférieur de réalisation de ces prestations, tant aux Cytises qu'en portage. Le nombre de repas a énormément diminué du fait que les seniors bénéficiaires étaient soit partis en EHPAD soit malheureusement décédés.

En matière de loyer, ce sont les loyers des résidents des Cytises, 358 000 € prévus, 324 768 € réalisés. Il est prévu pour 2024, 367 100 €. Davantage de résidents nous ont quittés que nous n'avons pas pu tous remplacer ; sur 2024, nous prévoyons d'encaisser les loyers des paramédicaux que nous allons accueillir à partir de ce mois-ci.

En matière de subventions, la subvention du Département sur 2023 est similaire à ce qui était prévu ; en revanche, sur 2024 nous savons qu'elle sera nettement moins importante notamment parce que le programme Yes+ ne sera sans doute pas reconduit. Nous pouvons utiliser ce qui nous restait de 2023, mais nous n'avons pas de visibilité sur de nouvelles subventions.

En matière de subventions de la commune, d'un montant de 340 000 € sur 2023, elle est portée à 350 000 €. Nous avons sur 2023 un excédent reporté de 2022 de 23 490 € ; 2023 dégage un déficit de 11 000 € ce qui conduit à devoir augmenter la subvention de la commune, sachant que le don de 3 000 € qui a été fait à l'association *Women Safe* au cours de la soirée de novembre est également compris dans cette subvention.

En matière d'investissement, le budget du CCAS est de 27 524 € sur 2023, et il est prévu 21 500 € sur 2024, dont 5 000 € qui correspondent aux cautions rendues ou encaissés de la part des résidents.

#### Commentaires

**M. LE MAIRE** remercie Madame Mottin pour cette présentation complète et précise.

**M. BOLLE** remercie à son tour Madame Mottin, appréciant ce retour sur l'activité du CCAS en Conseil Municipal et souhaiterait faire un point concernant le projet de proposer une partie des chambres des Cytises à des jeunes.

**MME MOTTIN** déclare qu'une délibération va passer en Conseil d'administration du 4 avril ayant pour objet d'autoriser l'accueil de quelques jeunes — un maximum de 6. L'intérêt d'accueillir des jeunes, outre que cela permettra d'occuper des logements vides, c'est aussi avoir une activité intergénérationnelle parce qu'il sera demandé à ces jeunes — la rédaction d'un règlement intérieur dans ce sens est en cours — d'avoir en contrepartie des activités avec les résidents, notamment le week-end. Actuellement, des activités sont proposées tous les jours de la semaine, mais pas le week-end. Bien évidemment, les résidents organisent des choses entre eux, ils font même des repas, mais la venue de quelques jeunes donnera « un coup de jeune » ; une animation et des échanges pourront avoir lieu entre les résidents et les jeunes.

**M. LE MAIRE** complète le propos pour confirmer et informer qu'il est également prévu de créer un pôle paramédical aux Cytises ; il sera installé au rez-de-chaussée avec différents professionnels. Les buts sont les mêmes, c'est-à-dire louer des logements vacants et en même temps intégrer et donner la chance à des professionnels épônois de s'installer ici et créer un premier pôle paramédical. Courant avril, la maison des Cytises deviendra la maison des aînés, un pôle paramédical et, espérons-le, très vite également un pôle jeunesse pour créer ce lien intergénérationnel. Tout ceci en plus de la télémédecine.

**MME MOTTIN** précise que la télécabine devrait être installée dans la semaine du 22 avril pour une mise en service autour du 20 mai.

**M. BOLLE** demande de rappeler comment fonctionne la télécabine

**MME MOTTIN** c'est une cabine où tout un chacun peut accéder après une prise de rendez-vous en ligne sur un portail équivalent à Doctolib. C'est censé traiter du médical urgent, le délai est de trois jours après le rendez-vous. Le patient doit être muni de sa carte vitale et d'une empreinte bancaire. Ensuite, lors du rendez-vous dans la cabine, il est en liaison avec un médecin qui peut être de n'importe où, mais qui peut être aussi un médecin des Yvelines. En fin de consultation, une ordonnance peut être délivrée grâce à une imprimante sur place. Un certain nombre d'appareils médicaux sont installés dans la cabine, dont une possibilité d'électrocardiogramme ; le médecin guide le patient sur d'éventuels gestes médicaux qu'il serait amené à faire.

Les horaires et jours d'ouverture seront de 9 h à 18 h en semaine et de 9 h à 12 h le samedi. Deux agents référents (les deux agents actuellement aux Cytises) seront là pour accueillir et diriger les patients vers la cabine. Ces agents sont à 30 heures, ce qui laisse une amplitude de temps de travail en fonction des besoins — elles sont volontaires pour le faire. Un agent référent sera toujours présent lors des horaires d'ouverture.

Les jeunes qui seront accueillis dans les logements sont bien évidemment triés sur le volet. Un certain nombre de demandes émanent de la part de jeunes anciennement agents de convivialité, qui connaissent déjà soit des seniors des Cytises, soit des seniors qui résident en ville et qui ont l'habitude de fréquenter cette population. Ces jeunes ont des prédispositions pour être intégrés dans ce type de résidence.

**M. MULLER** souligne que cette téléconsultation est entièrement financée par le Département.

**MME MOTTIN** approuve et détaille : cette télécabine est financée dans son installation — des coûts d'installation qui d'ailleurs ont été beaucoup plus élevés que prévus dus à quelques difficultés techniques pour amener la fibre — et financée également sur le plan de la maintenance et des coûts de fonctionnement et l'investissement de l'appareil.

#### **Délibération 24-010**

##### **Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, A l'Unanimité des suffrages exprimés (21 Voix Pour, 6 Abstentions [Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, M. Daniel RIPERT, Mme Sofia RAFAÏ du Groupe « Epône au Cœur »],**

**DÉCIDE :**

1. **DE VERSER** une subvention de fonctionnement aux établissements publics locaux, au titre de l'exercice 2024, comme suit :
  - **Caisse des Écoles :** 130 000 €
  - **Centre Communal d'Action Sociale :** 350 000 €
2. **PRÉCISE** que la délibération sera adressée à :
  - La Préfecture de Versailles
  - Au Service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie

#### **A5 – RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023 DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE GPS&O**

**MME MARTIN** présente le rapport d'activité et du développement durable 2023 de la Communauté urbaine GPS&O.

Ce document qui présente environ 200 pages s'intitule « Rapport d'activité et du développement durable ». On peut regretter que ce rapport soit en fait un condensé d'un rapport d'activité et assez peu de développement durable. Un autre document piloté par la GPS&O, appelé le PCAET, fixe un certain nombre d'objectifs en termes de réduction de gaz à effet de serre, réduction de pollution au niveau de la qualité de l'air, etc., il a sa vie propre et fixe des objectifs à 2035. Je n'ai pas trouvé de mise à jour.

Si vous souhaitez des informations concernant le budget de GPS&O, on en retrouve notamment beaucoup sur le coût de la gestion des déchets qui représente 64 M€, dont 56 M€ sont pris en charge par la taxe d'enlèvement ménagère, cela veut dire que les 8 M€ qui restent sont supportés par le budget général.

#### Commentaires

**M. BOLLE** souligne que les volumes de déchets diminuent significativement depuis deux ans.

**M. LE MAIRE** évoque les nombreuses actions mises en place par GPS&O pour arriver à ce niveau de baisse des déchets.

**M. BOLLE** fait état de la participation également des habitants.

**MME MARTIN** ajoute que la collecte et le tri des biodéchets permettent de réduire d'environ 30 % le poids des déchets envoyés soit en incinération, soit en décharge, ce qui est à considérer au vu des taxes assez importantes — de l'ordre de 65 € la tonne — sur le prix de la mise en décharge ou de l'incinération, alors que le coût d'une tonne est de 100 €.

**M. BOLLE** interroge sur la justification d'un document unique pour le rapport d'activité et le rapport du développement durable. Dans le rapport, le PPI, le Plan Pluriel d'Investissement, pour les voiries avait été voté en 2021 pour une période 2021/2026 ; or, depuis deux ans il est demandé régulièrement d'avoir communication de ce qui était prévu au niveau de la voirie ; il nous a été inmanquablement répondu que ce document n'existait pas. Qu'est-il prévu dans le PPI de GPS&O en termes de voiries pour Epône ?

**M. LE MAIRE** répond de mémoire, pour 2024 : toute la rue du Pavé en direction de la nouvelle résidence Kaufman sur le parc du Château va être refaite, ainsi que la remise en sécurité de la route au niveau Canada, avec les trottoirs et les arrêts de bus mis en conformité.

Ensuite, pour 2025, différentes rues et sentes de la ville pour qu'elles soient goudronnées et retravaillées sont en cours de validation.

**M. BOLLE** remercie Monsieur le Maire de lui adresser également dans son mail à venir les prévisions annoncées dans le PPI 2022/2023 pour Epône.

**M. LE MAIRE** remercie Mme MARTIN pour la présentation de cette partie du Conseil Municipal.

#### Délibération 24-011

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, A l'Unanimité, (27 Voix Pour),**

**DÉCIDE :**

1. **DE PRENDRE ACTE** du rapport d'activité et du développement durable 2023 de la Communauté urbaine du Grand Paris Seine et Oise.
2. **PRÉCISE** que la délibération sera adressée à :
  - La Préfecture de Versailles ;
  - Au Service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie.

**B - TRAVAUX, URBANISME, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, MOBILITÉ, VIE ÉCONOMIQUE ET ESPACES VERTS**

<b>B1 – CESSION DES PARCELLES CADASTRALES SECTION B NUMÉROS 157, 159, 160, 161, 163, 164 ET 165 LIEU DIT « LA GARENNE »</b>
---

**M. ECHARD** présente la délibération.

Pour répondre à une demande de certains riverains de la rue Christine dont les propriétés jouxtent le bois « La Garenne », la commune d'Epône a décidé de proposer aux propriétaires concernés, la possibilité d'acquérir une parcelle de ce bois.

Il s'agit de 7 parcelles partiellement boisées, enclavées, situées sur l'arrière de sept propriétés bâties.

Parcelle	Adresse/Lieudit	Superficie	Nature réelle	Acquéreur
B 157	LA GARENNE	226 m <sup>2</sup>	Non bâtie	M. LAZARO Robin et Mme MUHADRI Virginie
B 159	LA GARENNE	249 m <sup>2</sup>	Non bâtie	M et Mme ACHOUR Ali
B 160	LA GARENNE	505 m <sup>2</sup>	Non bâtie	M. MINDET Christian et Mme MAILLOCHON Sylvianne
B 161	LA GARENNE	255 m <sup>2</sup>	Non bâtie	M. ECKLER Thomas et Mme PASTOR Jennifer
B 163	LA GARENNE	249 m <sup>2</sup>	Non bâtie	M. CRICHTON Tristan et Mme CRICHTON Armelle
B 164	LA GARENNE	253 m <sup>2</sup>	Non bâtie	M. DELPY Sébastien et Mme BOIRIE Cindy
B 165	LA GARENNE	261 m <sup>2</sup>	Non bâtie	M. TURNBULL Thomas
		1998 m <sup>2</sup>		

France Domaine a estimé la valeur des lots à 5,35 €/m<sup>2</sup> soit 10 689,30 € HT.

Tout en respectant l'avis domanial, une offre a donc été adressée à chaque riverain qui l'a accepté.

Les frais de géomètre et les frais notariés afférents à l'acte translatif de propriété seront pris en charge par les acquéreurs.

#### Commentaires

**M. BOLLE** remercie d'avoir tenu compte des remarques émises en commission d'urbanisme et note avec satisfaction que finalement un prix de cession correspondant à l'estimation des Domaines a été retenu et non pas 10 % en dessous de ce qui était prévu en novembre 2023. Quel est l'intérêt pour la commune de céder ces morceaux de terrains ?

**M. ECHARD** explique que cette cession répond aux désirs des propriétaires.

**M. LE MAIRE** ajoute que la ville n'a aucun intérêt à les garder, ces terrains ne sont pas constructibles.

#### Délibération 24-012

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, À l'Unanimité, (27 Voix Pour),**

**DÉCIDE :**

- DE PROCÉDER** à la cession des 7 lots pour un montant 5,35 €/m<sup>2</sup> soit un total de 10 689 € (Dix mille six cent quatre-vingt-neuf euros).
- D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette cession, mandats de vente, toute pièce et tout acte notarié à intervenir.
- PRÉCISE** que la délibération sera adressée à :
  - Préfecture des Yvelines,

**B2 – CESSION À LA SARL ERIAL DE LA PARCELLE CADASTRALE SECTION NUMÉRO 1204 LIEU-DIT « LES ROCHES »**

**M. ECHARD** présente la délibération.

La SARL ERIAL représentée par M. RENARD Éric, souhaiterait acquérir la parcelle cadastrée section D numéro 1204 sise lieudit « Les Roches », d'une superficie de 363 m<sup>2</sup> et propriété de la commune d'Epône.

Cette acquisition ayant pour objectif de développer l'activité de son restaurant La Table du Petit Olivier se situant de l'autre côté du chemin des Etamières.

France Domaine a estimé la valeur de la parcelle cadastrée section D numéro 1204 à 14 500 € (quatorze mille cinq cents euros), assorti d'une marge d'appréciation de 10 %.

Une offre d'un montant de 13 050 € en ce sens a donc été adressée à M. RENARD, qui l'a accepté.

Les frais de bornage et notariés afférents à l'acte translatif de propriété seront pris en charge par l'acquéreur.

#### Commentaires

**M. BOLLE** demande la raison pour laquelle les biens communaux sont vendus en dessous de l'estimation faite par les Domaines et s'il est nécessaire de vendre ce terrain.

**M. LE MAIRE** rétorque que ce terrain, rétrocédé à l'époque à la commune d'Epône par l'État pour un euro symbolique, est une petite pointe au fond du parking de la boulangerie ANGE. Monsieur RENARD, propriétaire de « La Table du Petit Olivier » souhaitait depuis quelques années acheter ce terrain afin d'agrandir et faire des parkings. À présent, le terrain a été reborné avec les différents services pour le repositionner.

Il y a sept ou huit ans, les négociations portaient sur 1 000 ou 2 000 €. Aujourd'hui, les Domaines l'ont estimé à 14 500 €. Monsieur RENARD a fait une proposition à 13 000 €. La commune lui a vendu 13 050 € correspondant à moins 10 % des 14 500 €.

**M. BOLLE** réitère sa question : pourquoi le vendre en dessous du prix des Domaines ? Il était possible de récupérer 14 500 €. La société ERIAL est une magnifique réussite, Monsieur Renard peut être fier de ce qu'il a fait, cependant, il reste incompréhensible que la commune accepte de faire une croix sur 1 500 € alors que les domaines ont évalué ce terrain à ce prix. C'est une question de principe.

**M. LE MAIRE** réplique avoir décidé de vendre ce terrain puisqu'il ne servait à rien et sur lequel la commune n'aurait rien récupéré.

**M. MULLER** ajoute que cela permet de valoriser cette entrée d'Epône.

**M. LE MAIRE** remercie M. ECHARD pour sa présentation.

#### Délibération 24-13

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à la Majorité, (21 Voix Pour et 6 Voix Contre),**

**DÉCIDE :**

1. **DE PROCÉDER** à la cession de la parcelle section D numéro 1204 au profit de la SARL ERIAL pour un montant de 13 050 € hors taxes (treize mille cinquante euros).
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette cession, mandats de vente, toute pièce et tout acte notarié à intervenir.
3. **PRÉCISE** que la délibération sera adressée à :
  - Préfecture des Yvelines,

## C - AFFAIRES GÉNÉRALES, RESSOURCES HUMAINES, FÊTES ET CÉRÉMONIES

### C1 – CRÉATION DU POSTE D'ASSISTANTE AU SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

**MME DI PERNO** justifie cette situation RH par la réussite d'un agent communal à son concours, qui passe d'une catégorie C à une catégorie B. Afin de rendre cette nomination effective, il est nécessaire qu'elle soit soumise en Conseil Municipal.

#### Délibération 24-014

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, A l'Unanimité, (27 Voix Pour),**

**DÉCIDE :**

1. **DE CRÉER** 1 emploi de Rédacteur à temps complet à compter du 1er mai 2024 ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à recruter sur cet emploi ;
3. **DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget pour permettre le recrutement dans les conditions ci-dessus rappelées ;
4. **DE MODIFIER** le tableau des effectifs en ce sens.

### C2 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE AVRIL 2024

**MME DI PERNO** spécifie qu'en parallèle, afin de répondre aux exigences purement administratives de la fonction publique, et à ce titre, cette création de poste doit figurer au tableau des effectifs.

#### Délibération 24-014

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, A l'Unanimité, (27 Voix Pour),**

**DÉCIDE :**

1. **DE CRÉER** 1 emploi de Rédacteur à temps complet, 1 emploi de Brigadier-Chef Principal (Catégorie C) à temps complet, 1 emploi d'ASVP (Catégorie C) à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024 ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à recruter sur ces emplois ;
3. **DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget pour permettre le recrutement dans les conditions ci-dessus rappelées ;
4. **DE MODIFIER** le tableau des effectifs en ce sens.

## D- CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

### D1 – Convention partenariale dans le cadre du Festival des Églises avec la ville de Nézel

**M. LE MAIRE** demande d'excuser l'absence de Monsieur DAGORY, sa déléguée, Marie TAINMONT présente cette délibération.

**MME TAINMONT** annonce que le Festival des Églises se déroulera le 15 juin à Nézel. L'ensemble instrumental et la Classe 3 du CAC ira officier là-bas. En contrepartie, la ville de Nézel propose à Monsieur le Maire de signer une convention de 750 €.

« La politique de *développement culturel* menée par le ministère de la *Culture* en faveur des territoires *ruraux* vise à corriger les déséquilibres territoriaux, à favoriser l'accès à la culture pour tous, à assurer la cohésion sociale et à renforcer l'attractivité des territoires.

À l'instar de Tracteur Blues, le Festival des Églises, récemment créé, a pour objectif de développer et fédérer la rencontre des talents du territoire autour de la musique, notamment dans les communes rurales en proposant des concerts de musique classique dans les églises.

Par ailleurs, Le Centre d'Action Culturelle (CAC) Dominique de Roux a dans ses objectifs de favoriser, dans les meilleures conditions pédagogiques l'éveil à la musique, à la danse, au théâtre, aux arts visuels, de susciter la vocation et la formation des professionnels de demain, d'animer et participer à la vie culturelle et artistique du territoire, de créer et/ou pérenniser des liens avec les établissements d'enseignements artistiques, structures, et tous les publics.

Dans ce cadre, la Ville de Nézel et le CAC Dominique de Roux s'associent pour programmer un concert à l'église Saint Blaise de Nézel :

Concert "VOLKSLIEDER"

Mélodies populaires, Chansons populaires

Par l'ensemble instrumental cycle 3 et la classe de musique de chambre du CAC Direction musicale Magali Le Roy

Samedi 15 juin 2024 à 20h30, à l'église Saint Blaise de Nézel

Le lied est d'origine populaire : "VOLKSLIEDER", "chanson populaire" en français, avant de s'académiser et devenir une forme musicale savante.

Aussi ce mot est une porte d'entrée vers un univers musical, littéraire immense, qui nous permet de faire un pont entre Franz SCHUBERT et Jacques BREL.

Chaque Lied de ce programme est soit orchestré, soit chanté, soit développé, on passe alors facilement de Schubert à Brel, à Mahler à Brahms, tout en ressentant la sensibilité et les émotions de chaque mélodie. Les thèmes abordés dans ces Volkslieder sont profondément humains et se ressemblent malgré des styles très différents.

Un défraiement de 750 € (sept cent cinquante euros) sera pris en charge par la ville de Nézel.

Pour cela, il est nécessaire de signer une convention établissant les modalités de partenariat entre la communauté urbaine et le CAC Dominique de Roux. »

### **Délibération 2024-016**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, A l'Unanimité, (27 Voix Pour),**

- 1. D'APPROUVER** le partenariat relatif à la programmation du concert « VOLKSLIEDER »  
Mélodies populaires, Chansons populaires dans le cadre du Festival des Églises avec la Ville de Nézel,
- 2. DE DÉLÉGUER** à Monsieur le Maire la signature de la convention partenariale dans le cadre du Festival des Églises 2024
- 3. DE PRÉCISER** que la délibération sera adressée à :
  - La Préfecture des Yvelines.



**E1 – Participation de la ville pour l'achat de la carte Imagi'R et Optile**

**M. DIROL** donne lecture de la délibération.

« Comme chaque année il convient de délibérer pour définir les dispositions concernant la participation communale aux frais de transport vers les établissements scolaires extra-muros, pour l'année 2024/2025.

La participation de la commune à 36 % de la charge aux familles y compris les frais de dossier dans la limite de 129 € pour la carte IMAGIN'R,

La participation de la commune à 36 % de la charge restant aux familles y compris les frais de dossier dans la limite de 129 € pour la carte OPTILE.

Une augmentation de 8,4 % de la participation de la ville soit +10 €.

Il est proposé de limiter cette aide communale :

- Aux élèves internes, demi-pensionnaires et externes domiciliés sur la commune d'Épône, sur le parcours compris entre le domicile et l'établissement scolaire,
- Aux élèves du secondaire scolarisés jusqu'au baccalauréat, et âgés de moins de 22 ans au jour de la rentrée scolaire,
- Aux élèves inscrits en classe préparatoire à l'apprentissage.

Les élèves inscrits en cycle d'apprentissage ou d'enseignement alterné rémunéré sont exclus de ce dispositif.

**Vu** l'avis favorable de la Commission Éducation, Vie associative, Sport, Animation ville et Jumelage réunie le mercredi 20 mars 2024.

**Il est demandé aux membres du Conseil Municipal :**

1. **DE FIXER** la participation de la commune à 36 % de la charge aux familles y compris les frais de dossier dans la limite de 129 € pour les cartes IMAGIN'R et OPTILE.

Commentaires :

**M. LE MAIRE** souligne l'effort fourni sur ces cartes afin de donner un petit coup de pouce à la jeunesse d'Épône ; le plafond passe de 119 € à 129 € cette année.

**M. BOLLE** félicite les élus de suivre cette recommandation suggérée sans discontinuer depuis quatre ans.

**M. TRUFFAUT** constate que ce n'était pas grand-chose au vu de certaines dépenses de 2023, comme le bilan de mi-mandat qui a coûté plus de 6 000 €. Cette mesure aurait pu être financée pendant quatre ou cinq ans et aurait aidé vraiment les Epônois.

**Délibération 2024/017**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'Unanimité, (27 Voix Pour),**

**DÉCIDE :**

1. **De fixer** la participation de la commune à 36 % de la charge aux familles y compris les frais de dossier dans la limite de 129 € pour les cartes IMAGIN'R et OPTILE.

## E2 – Subventions aux associations pour l'année 2024

**M. DIROL** présente cette délibération.

Les associations locales accomplissent des missions d'intérêt général et présentent en cela un intérêt pour l'ensemble des habitants de la Commune.

À ce titre, les associations locales œuvrant dans le domaine social, culturel ou sportif peuvent, en tant qu'organisme à but non lucratif, recevoir des aides financières de la Commune.

Considérant les besoins spécifiques de certaines associations, l'intensité de leur action sur le territoire communal, leur situation financière particulière et la qualité de leur programme d'activité prévisionnel pour 2024, il est proposé d'accorder des subventions de fonctionnement pour l'exercice 2024 aux associations mentionnées ci-dessous :

**Vu** l'avis favorable de la Commission Éducation, Vie associative, Sport, Animation ville et Jumelage réunie le mercredi 20 mars 2024.

	SUBVENTION	SUBVENTION ALLOUEES
Nom de l'association	2023	2024
FCPE	400,00 €	400,00 €
AAPEE	- €	400,00 €
APSB 78	300,00 €	- €
<b>TOTAUX</b>	<b>700,00 €</b>	<b>800,00 €</b>
CYCLO CLUB EPONNOIS- CCE (ANCIENNEMENT RANDONNEUR EPONNOIS)	1 600,00 €	1 600,00 €
DRAGON BLEU	- €	200,00 €
EMBB	8 000,00 €	8 000,00 €
EPONE RUGBY CLUB	22 000,00 €	22 000,00 €
JUDO CLUB EPONNOIS	6 000,00 €	6 000,00 €
LES PETANQUEURS EPONNOIS	1 100,00 €	1 100,00 €
OFF ROAD CYCLISTE EPONE - ORC	10 000,00 €	10 000,00 €
TENNIS CLUB EPONE MEZIERE	2 000,00 €	2 000,00 €
UNION SPORTIVE DE LA BASSE SEINE EPONE - USBS	34 000,00 €	34 000,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>84 700,00 €</b>	<b>84 900,00 €</b>
AACEE	500,00 €	800,00 €
ABC EPONE	- €	200,00 €
ADN	200,00 €	- €
ADSBE	1 100,00 €	1 100,00 €
AFEM	400,00 €	400,00 €
ARTS & CREATION	400,00 €	400,00 €
ASA	800,00 €	500,00 €
ASP DE LA 82 ND AIRBORN	400,00 €	400,00 €
ASSOCIATION SERBIE	- €	200,00 €
ASSOVICA	- €	200,00 €
CHŒUR GOSPEL	- €	200,00 €
CLUB DES PARTENAIRES EPONNOIS	9 000,00 €	9 000,00 €
CLUB DE SCRABLE EPONNOIS	250,00 €	250,00 €
CLUB TEMPS DE VIVRE	9 000,00 €	9 000,00 €
COMITE DE JUMELAGE	- €	5 000,00 €
CRARM	500,00 €	500,00 €
EIVS	200,00 €	300,00 €
FAVS	500,00 €	500,00 €
LA REUNION LE LA	500,00 €	- €
LES GARDON EPONNOIS	900,00 €	900,00 €
HANDICAP PREVENTION	- €	500,00 €
MACE	500,00 €	500,00 €
UNC	300,00 €	300,00 €
BRIGADE ACADEMIE	200,00 €	500,00 €
AMICALE POLICE MANTAISE	300,00 €	- €
<b>TOTAUX</b>	<b>25 950,00 €</b>	<b>31 650,00 €</b>
Total Général attribué	111 350,00 €	117 350,00 €
Réserve	6 650,00 €	4 650,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>118 000,00 €</b>	<b>122 000,00 €</b>

#### Commentaires.

**M. LE MAIRE** rappelle aux présidents d'associations qu'ils n'ont pas le droit de prendre part au vote ainsi que les membres du Bureau. Avez-vous des questions ou des remarques ?

**M. BOLLE** évoque l'idée soumise l'an dernier par le groupe en Conseil de connaître pour chaque association le nombre d'adhérents Epônois et le nombre d'adhérents extra-muros. Cette proposition avait été bien accueillie, mais il n'y a toujours pas de retour de cette information. L'an prochain, la commune aura-t-elle ces données ? Le sujet n'est pas d'attribuer tel ou tel montant aux associations, mais il est important de savoir qui fréquente les associations.

**M. DIROL** stipule que la question est présente dans le questionnaire des associations.

**MME ROMAIN** ajoute que le questionnaire offre très peu d'information, très peu de dossiers le mentionnent.

**M. LE MAIRE** confirme ce réel souci de remplissage des dossiers par les associations. Quand ils sont reçus, ils ont leur dossier, mais n'ont peut-être pas à ce moment-là les éléments pour communiquer le nombre d'Epônois et le nombre d'extra-muros, même s'il est porté une attention particulière sur ce sujet très important. Aujourd'hui, entre autres des contraintes budgétaires que les communes peuvent connaître, il est nécessaire d'avoir une vision beaucoup plus précise du nombre d'Epônois dans chacune de ces associations par rapport aux impôts épônois que représentent ces subventions aux associations.

Adhère pleinement à l'idée et suggère d'ajouter éventuellement une clause suspensive conditionnant l'obtention ou non de la subvention sous réserve de cette information.

**M. BOLLE** comprend cette difficulté, et ne désire pas forcément conditionner la subvention des associations, cependant son groupe s'abstiendra sur cette délibération pour cette raison.

**M. LE MAIRE** précise que les subventions allouées aux associations en 2024 ont légèrement augmenté par rapport à 2023, c'est un effort souhaité par la ville afin de récompenser les associations qui sont la force vive des animations de la commune.

Il remercie Monsieur Dirol pour son exposé.

#### **Délibération 2024-018**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à la Majorité des suffrages exprimés (16 Voix Pour, 6 Abstentions : Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, M. Daniel RIPERT, Mme Sofia RAFAÏ)**

(Conformément à l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Pascal DAGORY, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, Mme Danièle CLOUARD, M. Olivier ECHARD ne prennent pas part au vote,)

**DÉCIDE :**

1. **DE VERSER** aux associations désignées ci-après, pour l'exercice 2024, les subventions de fonctionnement suivantes,
2. **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2024.
3. **D'INDIQUER** que le tableau des subventions sera annexé au Budget Primitif 2024, conformément aux dispositions de la loi n° 92-125 du 6 février 1992.
4. **PRÉCISE** que la délibération sera adressée à :
  - Préfecture des Yvelines,
  - Service de gestion comptable de Mantes-la-Jolie.

#### **Questions orales**

**M. LE MAIRE** propose d'aborder les différentes questions du groupe d'opposition reçues très tardivement — la veille —, et rappelle à ce sujet l'accord de toutes les parties sur un règlement élaboré ensemble.

**M. BOLLE** objecte qu'eux-mêmes ont reçu les éléments le jeudi soir. Dans ce cas, il fallait envoyer les pièces du Conseil municipal deux jours avant. Il n'est pas nécessaire de commencer à « mégoter ».

**M. LE MAIRE** réagit faisant valoir être légaliste au même titre que Monsieur BOLLE qui évoquait auparavant vouloir requérir un contrôle de légalité auprès du Tribunal administratif, et rappelle que ce règlement a été mis en place ensemble.

De même, une demande de rendez-vous afin de consulter des dossiers de subventions, par exemple, ou toutes autres pièces, ne doit pas se faire, en l'imposant, la veille pour le lendemain.

**MME ROMAIN** conteste avoir imposé ce rendez-vous.

**M. LE MAIRE** allègue qu'en tout cas, le rendez-vous a été pris la veille pour le lendemain.

Venir vérifier, contrôler, voir comment cela se passe dans les différents services est tout à fait légal ; cependant, aller rendre visite à un service jeunesse sans les informer, cela peut les gêner dans l'organisation de leur travail, aussi, par respect envers les agents de la ville et de leur travail, il est prié humblement de les prévenir.

**MME ROMAIN** rétorque qu'une seule visite a eu lieu en septembre ou octobre et s'étonne d'une réaction tardive.

**M. HUSSAIN-ZAIDI** désire revenir sur la remarque émise à propos de la visite concernant les subventions.

**M. LE MAIRE** affirme que la demande a été faite la veille pour le lendemain.

**MME ROMAIN** réfute le dérouler de la demande.

**M. HUSSAIN-ZAIDI** soutient avoir adressé un mail au Maire, avec copie à Elisabeth DELETTRE, dont il donne lecture ; « *Nous souhaitons venir mercredi 20 mars dans l'après-midi. Pourriez-vous me confirmer le créneau à 14 h ? Dans l'attente, d'un retour.* » Si cela n'avait pas été possible, bien sûr que le rendez-vous aurait été décalé.

**M. TRUFFAUT** fait remarquer qu'il n'y avait rien d'impératif dans la demande et qu'il serait bon de reprendre les mots ; il semble qu'il y ait beaucoup d'interprétation.

**M. LE MAIRE** confirme, parfois les écrits peuvent être interprétables. Il considère également de bon ton d'informer l'élu de la délégation en question lors d'une visite dans l'un de ses services.

Ceci étant rappelé, Monsieur le Maire donne lecture de la première question.

*Pouvez-vous nous apporter des précisions sur l'organisation des olympiades ? Quels sont les pays et villes participantes ? Quel est le budget prévu pour cette manifestation ? Quelles sont les dates et les épreuves prévues ? Quel encadrement est prévu ?*

**M. LE MAIRE** : À ce jour, les villes de Halluin en France, Prokuplje en Serbie, Kocevje en Slovénie ont répondu favorablement à notre invitation.

**M. BOLLE** demande pour quelle raison la ville d'Halluin est invitée.

**M. LE MAIRE** explique que la participation de la ville à ces olympiades nous font intégrer un circuit de villes jumelées les unes entre elles afin d'organiser des jeux de la jeunesse et de l'amitié tous les deux ans. Ces jeux se sont déroulés en 2023 à Lübbenau en Allemagne ; l'année 2024 était une année blanche au niveau de l'organisation de ces jeux.

Epône est jumelée à une ville en Serbie qui s'appelle Prokuplje, elle-même jumelée avec une ville en Slovénie, qui s'appelle Kocevje, elle-même jumelée avec une ville en France qui s'appelle Halluin, elle-même avec une ville en Allemagne qui s'appelle Lübbenau, elle-même jumelée avec une ville en Pologne qui s'appelle Pniewy, etc. On entre dans ce cercle de villes jumelées les unes entre elles et les villes jumelles invitent sa ville jumelle à rentrer et à participer dans ce cercle.

L'équipe a pensé que c'était quelque chose d'assez important de pouvoir organiser ce type d'évènement et de rapprocher la jeunesse européenne à Epône, l'argument étant les JO de Paris en 2024 et leur année blanche.

Nous travaillons dessus depuis quelque temps. La ville de Rafelguaraf, en Espagne, sera sûrement présente également. La ville de Bucha, en Ukraine souhaite participer, mais est en attente du retour de demandes de subventions pour financer leur trajet. La ville de Pniewy, en Pologne, encore incertaine au mois de janvier, pour des raisons d'élections municipales en avril 2024 ; un contact est établi avec une ville au Portugal, Penacova.

Ce serait une compétition de 8 équipes dont 3 françaises — Halluin, Epône et Mézières-sur-Seine — et 5 villes européennes.

Les équipes arriveront dans la journée du jeudi 9 mai. Ce sont des équipes de 20 jeunes — 10 filles et 10 garçons — de 14 à 18 ans. Ils seront hébergés à la base de loisirs Les Boucles de Seine à Moisson. La journée du vendredi 10 mai sera consacrée à une journée festive pour les participants au sein du complexe du Bout du Monde, de 11 h à 18 h 30 avec un discours d'ouverture par les maires des villes invitées, barbecue et jeux collectifs dans l'après-midi.

C'est un système qui existe déjà : la première journée, les jeunes se mélangent, forment des équipes avec des partenaires des différentes villes, ils s'affrontent dans des jeux ludiques et apprennent à se connaître.

Le samedi 11 mai est une journée culturelle au sein du Parc du Château où tous les Epônois et Epônoises sont invités à venir rencontrer ces jeunes de l'Europe puisqu'ils vont présenter dans des stands différents produits qui représentent leur pays d'origine, avec des activités plutôt culturelles.

Le dimanche, au stade des Aulnes, une compétition « officielle », avec des concours, différents jeux qui restent des jeux comparables aux jeux Intervilles de l'époque. Puis, à 17 h, c'est la remise des prix et le départ des délégations soit dimanche soir tout de suite dans leur pays d'origine, soit le lundi matin après une nuit sur place.

L'enveloppe financière allouée pour cette manifestation est d'environ 45 000 €. Aujourd'hui, la commune a concouru pour 30 000 € de subvention européenne et 15 000 € de sponsors privés qui sont déjà acquis, à réajuster ensuite en fonction du nombre de participants définitifs. La commune a en réserve quasiment 40 000 € de participations privées, de sponsoring, pour différentes actions municipales cette année ayant trait aux animations de la ville, dont les entreprises avec lesquelles la municipalité travaille bien.

L'encadrement pendant les quatre jours sera effectué par 7 animateurs jeunesse, 5 éducateurs de l'IFEP ; chaque équipe sera accompagnée de 2 animateurs adultes de leur ville.

Les bénévoles associatifs interviendront ponctuellement pour assurer certains encadrements tels que le défilé ou l'encadrement de certaines épreuves du dimanche. Effectivement, les ambassadeurs des pays concernés seront invités à venir ouvrir les compétitions le dimanche après-midi par un défilé où chaque équipe partirait avec un maillot différent, le panneau de la ville et du pays, le drapeau, et traverserait tout Epône pour arriver jusqu'au stade des Aulnes. Un défilé un peu à l'image de l'olympisme que l'on vivra à Paris, et espérons-le, dans de bonnes conditions, au mois de juillet prochain.

*Plusieurs associations ont vu les horaires de mise à disposition de salles municipales, nécessaires à la réalisation de leurs activités, modifiés pendant la période du Ramadan ? Quelle est la politique de la municipalité en matière de mise à disposition de salles municipales pour les activités culturelles ?*

**M. LE MAIRE :** Afin de respecter le principe de neutralité à l'égard des cultes et du principe d'égalité, j'ai souhaité répondre favorablement à la demande ponctuelle de l'association Alihssane qui, pour une nouvelle année, avait sollicité une salle durant le mois du Ramadan pour éviter que les personnes ne prient dehors par de basses températures.

En 2023, les trois salles du deuxième étage du bâtiment de l'ancien CCAS avaient été mises à disposition de l'association. Aujourd'hui, ce bâtiment est en travaux, raison pour laquelle nous avons mis à la disposition de cette association la salle du Levant ainsi que la conciergerie pour deux temps quotidiens, 7 h 30 – 8 h 30 où l'on estimait que normalement aucune activité d'association n'est présente à ce moment-là, et entre 20 h et 21 h 30 où certaines associations peuvent encore pratiquer leurs activités.

Ces horaires ne venaient pas, théoriquement, modifier les conventions annuelles de mise à disposition des autres associations utilisatrices ; néanmoins, nous avons effectivement eu connaissance par trois fois que l'association Alihssane n'avait pas respecté ses horaires, des personnes s'étaient présentées soit plus tôt dans les salles, soit les associations ne respectaient pas non plus leur temps de présence dans la salle, qui au lieu de partir à 19 h, pensant qu'*a priori*, il n'y avait pas d'autres activités qui suivaient, étaient toujours présentes à 19 h 30 ; ce jeu de non-respect des heures s'appliquait dans les deux situations.

En ce qui nous concerne, le président de l'association Alihssane a été informé par des appels téléphoniques et des mails ; nous l'avons prié de respecter les termes de la convention signée pour un mois.

**M. BOLLE** demande s'il n'était pas possible de donner un seul endroit plutôt que trois.

**M. LE MAIRE** répond par la négative expliquant qu'ils devaient rester proches de leur lieu central culturel.

*Pouvez-vous nous faire un point sur les discussions avec SEFO ? Quand se termine le marché en cours avec cette société ? La Communauté Urbaine GPS&O envisage-t-elle de procéder à un appel d'offres unique sur l'ensemble de son territoire ou plusieurs contrats de distribution vont-ils subsister comme c'est le cas actuellement ?*

**M. LE MAIRE** : Le marché de délégation de service public de GPS&O, concession de service public pour la production et la distribution de l'eau potable pour le territoire des communes de Mantes-la-Ville, Guerville, Auffreville-Brasseuil, Vert, Flacourt, Aubergenville, Aulnay-sur-Mauldre, La Falaise, Nézel, Epône, Mézy-sur-Seine, Goussonville, Boiville-en-Mantois, Jumeauville, Arnouville-lès-Mantes, Hargeville, et Flins-sur-Seine, a été conclu pour une durée de six ans, soit jusqu'en 2027.

Le sujet de la reconduction de ce contrat n'est pas encore prévu.

Notre présidente de la Communauté urbaine, Cécile Zammit-Popescu, a demandé au Vice-président, Maire d'Aubergenville, Gilles Lécole, délégué à l'eau et à l'assainissement, de rencontrer les délégataires pour les rappeler à leurs obligations et leur demander de déployer des moyens d'information pour répondre aux questions des habitants. En effet, suite à cette cacophonie de factures envoyées par SEFO, nous sommes plusieurs maires à être intervenus. SEFO a réagi et a mis en place un service pour répondre à ces besoins. La commune d'Epône a également centralisé les demandes des Epônois afin de les transmettre sûrement à des interlocuteurs SEFO.

**M. BOLLE** s'interroge sur la volonté de faire un contrat unique pour toutes les communes GPS&O ou s'il subsistera des contrats différents.

**M. LE MAIRE** n'a pas de réponse à cette question.

**M. MULLER** déclare qu'il était envisagé de le faire de façon uniforme sur l'ensemble de GPS&O, mais s'est soulevé le problème de certains zonages de distributeurs qui avaient l'habitude de travailler sur certaines zones. La décision n'est pas encore prise.

**M. BOLLE** fait remarquer qu'à partir du moment où il y a un appel d'offres, il est possible de changer de distributeur.

**M. MULLER** le confirme, cependant, il y avait sur GPS&O à l'origine plusieurs contrats avec des sociétés et des termes différents. La volonté à terme est bien d'essayer de globaliser. Certaines communes restent même en régie encore au sein de GPS&O.

*Notre groupe et plusieurs Epônois vous ont adressé une demande de recours gracieux pour que vous retiriez l'autorisation du permis de construire que vous avez accordé au promoteur SEDELKA sur le terrain de la ferme du Château. Par un courrier daté du 18 mars, reçu le 27 mars, vous nous informez qu'il apparaît nécessaire de procéder à une analyse approfondie de notre demande. La pétition que nous avons lancée a reçu un soutien massif de la part de nombreux Epônois et certains formulent des propositions très intéressantes pour valoriser ce patrimoine historique. Êtes-vous prêt à organiser rapidement une réunion de travail avec notre*

*groupe et les différents porteurs de projets alternatifs à la construction d'un énième programme immobilier ?*

**M. LE MAIRE :** Vous prônez un échange, vous prônez une discussion, vous souhaitez une ouverture de la municipalité d'Epône qui, je pense en toute sincérité et toute amabilité, a des ouvertures envers vous. Vous avez retrouvé un poste à la Caisse des Écoles, on vous concerte dans notre programme des aînés, on vous ouvre tous les locaux pour tous les dossiers que vous voulez voir sans aucun problème.

**M. BOLLE :** C'est une obligation, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE :** Nous le faisons, de manière républicaine.

**M. BOLLE :** Sinon, vous ne seriez pas dans la légalité.

**M. LE MAIRE :** Comment pensez-vous que je peux réagir à ce dépôt de demande de recours gracieux que vous avez fait ?

**M. BOLLE :** Vous avez réagi puisque vous m'avez dit que vous étudiez la demande, ce qui est déjà bien.

**M. LE MAIRE :** M'avez-vous appelé au moins une fois ou même envoyé un SMS ou n'importe quel échange pour me dire que vous souhaitiez discuter avec moi et notre équipe d'un recours gracieux ? Non, vous avez jeté votre papier dans le bureau de l'urbanisme et vous avez dit : « Passez ça au Maire ». Je trouve cela très indélicat et très irrespectueux de votre part.

**M. BOLLE :** Me permettez-vous de répondre sur ce point ?

**M. LE MAIRE :** Non, parce que ce n'est pas votre question. Je vais maintenant répondre à votre question.

Je vous propose, ainsi qu'aux Epônoises et Epônois, et en toute transparence, un point précis sur ce recours gracieux concernant la demande de retrait d'une autorisation d'urbanisme et d'autres questions s'y rattachant – par ailleurs, vous parlez de pétition, je ne l'ai jamais vue, vous n'êtes jamais venu me la présenter et vous lancez une question un jour avant le Conseil Municipal.

Ce recours gracieux déposé auprès du maire, par le biais du service urbanisme, par l'association Epône au Cœur, l'association Sauvons les Yvelines, et de quatre habitants, concerne la parcelle cadastrée AB 232 située au 8 rue du Pavé à Epône. Ce permis de construire PC 07820172300005 a été accordé le 3 janvier 2024. Dans ce contexte, je tiens à apporter les commentaires et précisions suivantes :

- Les propriétaires ont vendu ce domaine privé emblématique d'Epône de 3 736 m<sup>2</sup> au promoteur SEDELKA.
- Le projet présenté a fait l'unanimité auprès de la famille et de la ville qui souhaitait un nombre de logements largement réduit, respectant les prescriptions de l'ABF, l'architecte des Bâtiments de France, avec un patrimoine architectural à privilégier et s'intégrant parfaitement dans un environnement vertueux. Ce projet a donc été validé dans sa conception architecturale, en étroite collaboration par l'architecte des Bâtiments de France et la communauté urbaine GPS&O.

Son contenu :

- 27 logements répartis comme suit ;
  - ✓ 19 logements collectifs dont 9 sociaux dans un bâtiment neuf d'une superficie de 1 127 m<sup>2</sup> en R+1, + combles, donnant sur la rue du Pavé.
  - ✓ 8 logements individuels en accession à la propriété dans la longère réhabilitée de 400 m<sup>2</sup> avec une typologie d'appartements au global de 9 T2, 15 T3 et 3 T4.
- Au rez-de-chaussée du nouveau bâtiment, un service supplémentaire sera apporté avec l'installation d'une micro-crèche de 150 m<sup>2</sup>.



- La hauteur du toit de ce nouveau bâtiment atteint 6,64 m, selon les prescriptions de l'architecte des Bâtiments de France. Le pignon sera dans la continuité de la toiture de la grange. La règle qualitative d'équilibre visuel a été priorisée.
- La longère accueillera 8 lots en accession à la propriété, type maison de ville en duplex, et sera réhabilitée, mais préservée suivant les recommandations et obligations de l'architecte des Bâtiments de France : menuiseries en bois, lucarnes, façade architecturale ; le bâti existant est conservé avec des ouvertures pour la luminosité des pièces à vivre.
- La grange est la propriété du promoteur SEDELKA qui nous indique par mail, lors du contrat de cette vente, qu'il veille sur le projet d'aménagement en imposant une restauration pour la création d'une seule et unique habitation.
- Le stationnement : l'article 151-31 du Code de l'urbanisme prévoit que les obligations en matière de stationnement peuvent être réduites dans l'hypothèse où les constructeurs mettent à disposition des véhicules électriques ou propres en autopartage. Ce mécanisme, certes mal connu, s'avère très intéressant puisqu'en phase avec les aspirations de la ville en matière de développement durable, en respectant le PLUi et en s'adaptant aux nouvelles évolutions écologiques. Ce dispositif sera géré par la copropriété.
- La station de bus déjà située à 50 m de cette future résidence dessert le centre-ville, le collège et la gare Epône-Mézières ; grâce à des trottoirs larges et des points-écoles assurés par notre police municipale, les enfants et parents pourront se rendre à pied en toute sécurité aux écoles de proximité.
- Les espaces verts : l'architecte des Bâtiments de France a validé 2 000 m<sup>2</sup> de parc à préserver dans cet espace en conservant les plus beaux sujets de ce domaine privé.
- L'impact sur les équipements publics : Pour le collège, compétence du Département des Yvelines, et comme s'y était engagé notre Président du Département des Yvelines, Pierre Bédier, le collège d'Epône sera construit à son dimensionnement nécessaire, mais je ne manquerais pas de vous tenir au courant de l'avancement par retour à ce sujet. Pas de retours puisque le Département doit venir nous représenter ce projet-là.
- Quant à nos écoles maternelles et élémentaires, nous anticipons les prévisions d'augmentation des inscriptions avec l'ouverture d'une classe maternelle à la rentrée prochaine. Nous prévoyons aussi des aménagements de confort pour accueillir tous les élèves dans de bonnes conditions : rénovation et agrandissement de la salle de réfectoire des Lavandes afin d'apporter plus de confort aux élèves, avec une livraison prévue au second semestre 2024.
- Déplacement de la cantine des Pervenches dans l'enceinte de l'établissement scolaire également planifiée pour plus de proximité et de sécurité des élèves sur une surface de près de 200 m<sup>2</sup>, avec une livraison également au second semestre 2024.

Oui, quelques travaux d'aménagements seront entrepris ces prochains mois et pendant la période estivale.

Certains esprits chagrins diront que nous aurions pu éviter de regrouper les services techniques dans les locaux de la couronne des Prés. Toutefois, le bâtiment d'une superficie de 3 666 m<sup>2</sup> acquis pour 2,3 M€ en 2016 a permis de regrouper sur un même site les services techniques avec un grand espace de travail et de stockage de plus de 1 000 m<sup>2</sup> et de diviser en deux autres superficies respectivement de 1 478 m<sup>2</sup> et 1 183,60 m<sup>2</sup> permettant un loyer cumulé de 180 000 € par an. Il s'agit d'une opération d'envergure, certes, mais qui apporte aux services techniques une aisance de travail importante au service des habitants.

En conclusion, cet investissement est un choix qui est difficilement transposable dans la Ferme de Kouroch.

Vous évoquez des projets alternatifs. Savez-vous depuis quand cette maison est en vente ?

**MME ROMAIN** : Nous n'en avons pas entendu parler, nous n'avons pas échangé avant.

**M. LE MAIRE** : Cette maison était à vendre à 1 M€ depuis au moins six ans et les projets alternatifs arrivent maintenant.

**MME ROMAIN** : Les gens n'ont peut-être pas vu l'information. Nous avons vu le permis de construire affiché.

**M. LE MAIRE :** La mairie a fait diminuer le nombre de logements qui étaient prévus dans cet espace.

**M. MULLER :** Un premier projet prévoyait de tout raser pour refaire derrière.

**M. LE MAIRE :** Il n'en était pas question pour nous ni pour l'architecte des Bâtiments de France ni pour la famille de « Kouroch » qui tenait à maintenir son patrimoine préservé. J'entends bien, Monsieur Bolle, que vous politisez toute situation à l'encontre de l'équipe majoritaire ; c'est dommage parce que vous ne regardez pas avec des yeux objectifs ce projet.

**MME ROMAIN :** Nous voyons surtout la circulation, le nombre d'enfants dans l'école, il y a 18 classes.

**M. LE MAIRE :** Peut-être, Madame Romain, êtes-vous déjà entrées dans ce domaine privé ?

**MME ROMAIN :** Oui, ma mère y est née.

**M. LE MAIRE :** D'autres personnes dans cette salle sont-elles déjà entrées dans ce domaine privé ? Deux ou trois personnes. C'est à peu près la proportion des Epônois qui ont déjà vu la moindre herbe verte dans cet espace privé.

**MME ROMAIN :** Les Epônois y voient encore des constructions, encore un immeuble.

**M. LE MAIRE :** Parce que vous leur présentez comme cela, Mme Romain et Monsieur Bolle. Suite à ces différentes démarches, j'ai regardé ce qui se passait aux alentours. Connaissez-vous le magnifique Château de Rosny qui, il y a 40 ans encore, tenait sur pied ?

**MME ROMAIN :** Il a été squatté, on connaît son histoire.

**M. LE MAIRE :** Pourquoi a-t-il été squatté ? Pourquoi est-il dans cet état-là aujourd'hui ?

**Mme ROMAIN :** Il a été vendu aussi à des Chinois.

**M. LE MAIRE :** L'investisseur privé n'a rien fait dessus.

**Mme ROMAIN :** Allez voir à Thoiry.

**M. LE MAIRE :** C'est pareil, c'est un investisseur privé qui l'a fait. Aujourd'hui, je veux vraiment répondre « en connaissance de cause » du dossier et rappeler les choses factuellement : un bien privé par une famille privée qui décide de vendre son bien privé 1 M€ dans un état où tout est à refaire, avec au minimum 1 M€ de travaux. La commune s'était penchée en son temps, pourquoi pas, pour y investir dedans. Impossible de sortir un projet comme celui-là sans 3 M€ de charge pour la commune d'Epône et sans projet réel au niveau des équipements publics.

Je vous le dis de manière complètement transparente et ouverte, sans vouloir polémiquer. Ce projet a été réfléchi, accepté par les architectes des Bâtiments de France et il est dans toute la réglementation du PLUi qui nous régit. Aujourd'hui, ce projet va maintenir 2 000 m<sup>2</sup> d'espaces verts à l'intérieur, il va permettre à cette magnifique longère de lui prolonger sa vie. Sinon, dans quarante ans, on se retrouve comme avec le Château de Rosny — c'est malheureux à dire, mais c'est comme cela, ce sont des faits.

**MME ROMAIN :** Le centre culturel a été préservé.

**M. LE MAIRE :** Le centre culturel est un investissement communal avec un service au public Epônois. Et il appartenait à la ville. Je ne veux pas polémiquer là-dessus. Je peux comprendre que vous soyez contre ce projet, mais il faut que vous compreniez et que vous expliquiez les choses comme elles le sont réellement et ne pas tromper la vision des gens.

**M. BOLLE :** Vous dites que vous ne voulez pas polémiquer. Vous avez commencé votre intervention en polémiquant.

**M. LE MAIRE :** Je vous ai rappelé des règles de courtoisie.

**M. BOLLE :** Règles de courtoisie, je suis désolé : je suis allé déposer le courrier dans le délai imparti pour que l'action juridique puisse suivre son cours ; la question était justement de faire les choses dans le délai qui permettait de poursuivre une action dans le cas où vous refuseriez de suspendre votre autorisation d'urbanisme.

**M. LE MAIRE :** Juste une parenthèse, Monsieur Bolle : après, vous direz que je ne vous donne pas la parole et que l'on ne débat pas ? Alors que normalement, on est dans vos questions/réponses.

**BOLLE :** Si vous voulez que l'on discute, on discute. Vous m'avez mis en cause.

**M. LE MAIRE :** Vous m'avez posé une question, j'y réponds.

**M. BOLLE :** Non, vous n'avez pas répondu. Vous me mettez en cause, je vous réponds. J'ai déposé le courrier de manière tout à fait normale en main propre pour les raisons de respect du calendrier judiciaire et pour laisser la possibilité de poursuivre l'action au tribunal administratif si nécessaire.

Vous vous êtes fait le parfait avocat du promoteur SEDELKA en reprenant tous les éléments du dossier, et quand vous dites que j'aurais pu venir vous voir avant, je suis désolé, nous en avons parlé au dernier Conseil Municipal où l'on a évoqué ce sujet.

**M. LE MAIRE :** Je vous ai donné l'information, et avant le Conseil Municipal, je vous ai fait parvenir tout le permis de construire.

**M. BOLLE :** Encore une fois, c'est normal, je vous le demande, vous devez faire parvenir le permis de construire.

**M. LE MAIRE :** Je ne dis pas que j'ai fait un effort exceptionnel, je dis : vous l'avez demandé et vous l'avez eu fin janvier.

**M. BOLLE :** Donc je l'ai étudié, nous avons eu le Conseil Municipal le 8 février.

**M. LE MAIRE :** Vous avez eu le Conseil Municipal et il vous a fallu deux mois pour l'étudier.

**M. BOLLE :** J'ai étudié le fameux permis de construire, j'ai pris contact avec des riverains afin de pouvoir intéresser d'autres personnes à cette démarche sachant que cela aurait son importance pour la suite de la procédure. Cela a pris un certain temps et effectivement, j'ai déposé à la date qui permettait d'avoir encore la recevabilité sur le plan juridique afin de pouvoir suspendre les deux mois entre la date d'affichage du permis du 8 janvier et la date où je pouvais déposer le courrier. J'ai déposé ce courrier de manière tout à fait sereine et remis en main propre au service urbanisme, et non pas balancé dans le service urbanisme, à l'accueil où j'ai été très bien reçu, un récépissé m'a été délivré par la personne qui était là.

Vous essayez de me faire passer pour quelqu'un que je ne suis pas, je regrette que vous vous rabaissez à ce genre de chose.

Sur le processus juridique en lui-même, par rapport à cette histoire, nous sommes dans quelque chose de normal. Vous avez expliqué la genèse de ce projet, comment il est arrivé dans l'état dans lequel il se trouve aujourd'hui, en le défendant — je comprends que vous avez pris le moins mauvais de ce qui vous a été proposé, je l'entends —, mais aujourd'hui — et vous n'avez pas répondu à ma question — parmi les personnes qui nous ont contactés, et ils sont nombreux, si vous le voulez, on tient à votre disposition la pétition quand on se rencontrera, si vous souhaitez répondre positivement à ma question ; je ne manquerai pas de vous donner la pétition, mais...

**M. LE MAIRE :** Vous êtes demandeur de quelque chose. Vous avez une pétition, *a priori*, entre les mains, vous avez des arguments à échanger avec la municipalité et vous le faites en interposant par des papiers ! Pourquoi ?

**M. BOLLE :** Bien évidemment ! Pour maintenir la possibilité d'intervenir sur un plan juridique.

**M. LE MAIRE :** Cela n'empêche pas la courtoisie de venir me voir !

**M. BOLLE :** Ce n'est pas un problème de courtoisie. Nous en avons parlé en Conseil, vous saviez très bien que j'étais opposé à ce projet et que je ferais tout pour empêcher que ce projet aboutisse. Ce n'est pas une question de courtoisie, c'est une question de calendrier judiciaire. Ne mélangez pas tout. La réponse que j'attends de votre part aujourd'hui, et je ne suis pas le seul, c'est : êtes-vous prêt à nous recevoir en réunion de travail ? Parce que vous nous avez expliqué que c'était le meilleur projet qu'il y avait, mais il y a d'autres idées possibles.

**M. LE MAIRE :** Monsieur Bolle, vous êtes un légaliste vous aussi ?

**M. BOLLE :** Oui, tout à fait.

**M. LE MAIRE :** Aujourd'hui, qui peut rompre ce permis ?

**M. BOLLE :** Vous.

**M. LE MAIRE :** Un tribunal administratif. Allez-y, au Tribunal administratif. Je ne peux rien faire.

**M. BOLLE :** Bien sûr que si, vous pouvez retirer l'autorisation que vous avez accordée. C'est ce qu'avait fait Monsieur « **Fastre** » en 2019 pour un permis similaire.

**M. LE MAIRE :** Vous manipulez les gens.

**M. BOLLE :** Je ne manipule personne ! Est-ce que l'on peut continuer ? Je vous parle de projets alternatifs.

**M. MULLER :** Juste une question. Dans les projets alternatifs, y a-t-il le CTM ? Est-ce que cela en fait partie ?

**M. BOLLE :** Non, pas forcément.

**M. LE MAIRE :** Je suis désolé. La question m'a été posée et je vais mettre un terme à ces questions-réponses.

M. BOLLE. C'est dommage.

M. Le MAIRE. Aujourd'hui, vous avez posé une question un jour avant le Conseil Municipal, alors que le délai est de trois jours avant. Je vous apporte une réponse complète, précise sur ce dossier. Nous ne sommes pas d'accord sur le dossier. Vous parlez de projets alternatifs et de recevoir des gens. Il aurait été de bon ton, je vous le rappelle, pour échanger d'une manière normale sur ce sujet-là, qui est important pour tous les Epônois et les Epônoises, de venir me voir avant le Conseil Municipal afin que l'on en parle. Aujourd'hui, vous parlez dans le vide, avec aucun document, avec aucun projet écrit.

**M. BOLLE :** Je vous les présente quand vous voulez.

**M. LE MAIRE :** Vous mentez aux Epônois. J'ai des preuves, Monsieur Bolle, que vous avez sollicité je ne sais combien d'habitants des villes aux alentours pour signer cette pétition, ils ne sont même pas Epônois, ils ne sont même pas concernés par le problème.

**M. BOLLE :** Sur une pétition qui est publique, des gens ne sont pas d'Epône, et c'est normal, je ne vois pas le problème.

**M. LE MAIRE :** J'ai répondu à votre question et je passe maintenant à la question 5, et vous aurez la réponse au recours gracieux par écrit comme vous me l'avez envoyé.

**M. BOLLE :** Ma question était : êtes-vous prêt à organiser une réunion de travail ? Vous ne m'avez pas répondu.

**M. LE MAIRE :** Vous aurez une réponse par écrit comme vous me l'avez envoyé.

**M. BOLLE :** Je suis désolé, je vous ai parlé de ce projet avant, et je ne pouvais pas vous donner de projets alternatifs avant...

**M. LE MAIRE :** Si c'est un début d'excuses, je les accepte !

**M. BOLLE :** Ce n'est pas le sujet ! On a débattu ensemble au Conseil Municipal de février où vous nous avez dit que vous ne vouliez pas revenir sur ce projet. Donc effectivement, nous sommes entrés dans une logique judiciaire et nous avons respecté les temps judiciaires. J'espérais trouver une oreille attentive afin qu'on puisse vous présenter les projets alternatifs qui peuvent être portés par la Commune et qui peuvent être portés par GPS&O qui a la compétence culture, me semble-t-il.

**M. LE MAIRE :** Là, on est dans les questions/réponses à la fin d'un Conseil Municipal.

**M. BOLLE :** C'est un sujet important. Si l'on ne parle pas de cela aujourd'hui, ce sera trop tard.

**M. LE MAIRE :** Il faut en parler, Monsieur Bolle, et aujourd'hui et à des instances autres que le Conseil Municipal où l'on peut débattre d'une manière stérile sur ce sujet.

**M. BOLLE :** Ouvrez la discussion, recevez-nous, recevez les gens qui ont des idées. Des projets culturels peuvent être mis en place à cet endroit.

**M. LE MAIRE :** Que les Epônoises et les Epônois qui ont ce type de projets nous les envoient.

**M. BOLLE :** Cette opération pourrait être portée par GPS&O. A-t-on une volonté politique de préserver notre patrimoine ? C'est cela la question qui se pose.

**M. MULLER :** En quoi aujourd'hui le patrimoine n'est-il pas préservé ? On garde l'espace vert, on garde la longère et tous les bâtiments sont gardés. C'est simplement un bâtiment annexe qui est construit sur le côté. Le patrimoine architectural est gardé.

**M. BOLLE :** Si vous êtes convaincu que c'est le meilleur projet que l'on peut faire à cet emplacement, très bien pour vous. Moi, je ne suis pas d'accord. Je l'ai dit en dernier Conseil, je vais continuer à m'opposer à ce projet et je ne suis pas le seul ; et bien sûr, dans les signataires, il y a des gens qui ne sont pas d'Epône et ils ont bien raison de signer et de nous accompagner. Maintenant, il y a une majorité d'Epônois, et j'en suis très content parce que nous allons avoir besoin d'être soutenus pour continuer le combat.

**M. LE MAIRE :** Ne créez pas des combats où il n'y en a pas.

**M. BOLLE :** C'est maintenant qu'il faut en parler, c'est maintenant qu'il faut échanger.

**M. MULLER :** Il faut être responsable et aller jusqu'au bout de la démarche en finançant de nouveaux éventuels projets.

*Contrairement à la très grande majorité des villes alentour, vous avez pris la décision d'annuler la chasse aux œufs qui était prévue le samedi 30 mars en raison du rehaussement du Plan Vigipirate. En revanche, les six heures de marche, événement organisé le même jour et au même endroit, étaient maintenues. Qu'est-ce qui justifie cette différence de traitement entre les deux manifestations ? Combien d'enfants étaient inscrits pour la chasse aux œufs ? Combien sont passés en mairie pour récupérer leur chocolat ?*

**M. LE MAIRE :** Le 26 mars dernier, à la suite du renforcement Vigipirate d'Urgence Attentat, le service a reçu les consignes de sécurité pour les événements, à savoir :

- Organiser l'évènement sur un endroit clôturé et fermé
- Installation de barriérage qui d'ordinaire n'en demandait pas autant
- Le plus de bénévoles possibles encadrants avec gilets fluorescents pour filtrage
- Une affiche a été installée dans les salles communales

Initialement étaient présents à la Chasse aux Œufs, Florence JOUANNEAU, notre déléguée aux associations plus trois bénévoles de l'association Chœur Gospel et un agent municipal. L'autre association qui devait être présente également à cette organisation a prévenu de son indisponibilité la veille. Toutes les salles communales étaient occupées le samedi 30 mars : incapacité de sécuriser le parc avec filtrage et pose de barrières pour délimiter les lieux ; de plus, il y avait une autre manifestation qui, elle, a pu se tenir, mais qui nous gênait pour

l'organisation de cette sécurisation, la présence de l'association de l'École des Partenaires Epônois ce jour-là sur place.

Les communes aux alentours ont organisé la Chasse aux Œufs dans des endroits clôturés ou fermés — Parc Rodi à Aubergenville, Parc du Château à Thoiry, gymnase à Mézière et salle à Issou.

214 enfants étaient inscrits à la Chasse aux Œufs. À ce jour, 86 parents sont venus récupérer le ballotin de chocolats. Il a été proposé aux parents de récupérer le ballotin de chocolats en mairie, lors de l'ouverture des rendez-vous des Food Truck les vendredis, jusqu'à 18 h 30. De plus, un téléphone portable était également indiqué afin de convenir d'un rendez-vous avec les parents pour faciliter le retrait.

L'association des Clubs des Partenaires Epônois a été prévenue par mail le 26 mars des préconisations, à savoir : déclarer l'évènement avec la fiche de sûreté en pièce jointe, un endroit clôturé et fermé, installation de barriérage, des bénévoles encadrants avec gilets pour filtrage et dans la mesure du possible, des véhicules qui ouvrent et qui ferment la marche.

Le vendredi 29 mars, 30 gilets jaunes et 30 affiches ont été transmis à Monsieur Lefèvre, le président de l'association ; de plus, le service municipal a demandé à prendre connaissance de la fiche de sûreté qui a été transmise au Major Stéphane Galimard pour cet évènement par l'association. Il faut noter qu'il y avait une manifestation municipale avec des moyens qui étaient un peu plus difficiles à mobiliser assez rapidement dans ce contexte de sécurités qui ont été relevées au niveau le plus haut, et l'association du Club des Partenaires Epônois qui est une association dynamique avec beaucoup de bénévoles a pu répondre beaucoup plus rapidement à cet effort de sécurisation, d'où notre annulation, malheureusement obligatoire, et leur possibilité de maintenir leur activité en place.

**M. BOLLE :** Merci pour la réponse. Il y avait une mutualisation possible des moyens de sécurisation entre les deux manifestations et des évènements comme celui-là, et c'est le cas pour les trois jours que vous organisez, les Olympiades : faites appel aux élus, nous sommes là pour cela aussi. Nous sommes disponibles pour ce genre de manifestation, nous l'avons déjà dit.

**M. LE MAIRE :** Je suis aussi disponible pour tout échange quand vous le voulez, Monsieur Bolle.

**M. BOLLE :** Nous avons cinq agents de police municipale qui auraient pu aussi encadrer cette manifestation. Entre les agents de la police municipale, les bénévoles du Club des Partenaires qui auraient pu aussi assurer l'encadrement et nous...

**M. LE MAIRE :** Nous nous sommes peut-être précipités à l'annulation de cet évènement de crainte de ce niveau de sécurité haut, et nous avons peut-être mal géré cette situation.

**M. BOLLE :** Pour d'autres évènements, sachez que, comme je pense beaucoup d'élus de votre équipe, nous sommes disponibles.

**M. LE MAIRE :** On aurait peut-être pu la garder en place, je n'étais pas présent sur place à ce moment-là, nous n'avons pas pu prendre cette décision ; la sécurité a été notre leitmotiv sur ce dossier et nous n'avons pas voulu transiger avec la sécurité, quitte à faire des malheureux sur cette manifestation.

**M. BOLLE :** J'ai encore une autre question, mais ce n'est pas une obligation. Combien d'ATSEM sont prévues l'an prochain aux Pervenches ? Parce qu'il y aura une septième classe.

**M. LE MAIRE :** Six, plus une personne tournante.

**M. DIROL :** Nous sommes en cours de recrutement.

**M. BOLLE :** Il manque deux choses dans l'annexe du budget : l'état des indemnités perçues en 2023 que vous devez nous donner une fois par an ; il faudra le donner au Conseil de juin. Il manque aussi le document sur l'achat et la cession des terrains en 2023 qu'il faudra aussi nous donner au Conseil de juin.

Dans les communications, il est prévu au marché du vendredi un marché des terroirs. Pourrait-on un peu booster la communication ? Si je pose la question, c'est que des personnes concernées par la manifestation regrettent que les seuls relais qu'il y ait eu sur les réseaux sociaux ce soit par eux.

**M. LE MAIRE :** J'ai toute confiance en notre directrice de communication pour la communication de cet événement.

**Mme ROMAIN :** Un problème se pose aussi : les gens s'inscrivent et il n'y a jamais de retour. Pour les seniors, par exemple, il faut s'inscrire pour participer aux tables rondes, etc., et l'on n'a pas de retour, on ne sait pas si c'est validé.

**M. LE MAIRE :** Précisément ?

**MME ROMAIN :** Il y a les seniors, mais il y a eu d'autres choses aussi.

**M. BOLLE :** Le Conseil des Sages. En janvier, vous avez fait une demande de candidature pour le Conseil des Sages. Beaucoup de gens ont posé leur candidature et n'ont pas eu de réponse.

**M. LE MAIRE :** Il y a eu six demandes. Trois personnes ont été retenues et vont être reçues dans les prochains jours, trois personnes qui ont retenu notre attention particulière.

**MME ROMAIN :** La moindre des choses est de répondre. Cela traîne depuis janvier.

**M. LE MAIRE :** Ce n'est pas urgent non plus.

**M. BOLLE :** C'est une question de courtoisie, mais je ne vais pas vous faire une leçon de courtoisie.

**M. LE MAIRE :** Le Conseil des Sages, sous la présidence de Roger Signorile, a demandé que l'on mette en place cette « campagne de recrutement ».

**MME ROMAIN :** Je ne parle pas uniquement du Conseil des Sages, je parle pour toutes les actions où il faut s'inscrire, il n'y a jamais de retour.

**M. LE MAIRE :** En tout cas, pour le Conseil des Sages, les réponses vont arriver. Il fallait regarder tous les dossiers, également échanger avec Monsieur Roger Signorile pour savoir le nombre de personnes dont il avait besoin pour compléter ce Conseil des Sages et, suite à cela, relire toutes les demandes de participer au Conseil des Sages. Comme vous le savez, c'est à la discrétion du maire de valider ou pas les candidatures. Les gens qui seront vus favorablement pour faire partie du Conseil des Sages seront prévenus et ceux pour lesquels il n'y aura pas de place dans cette première campagne de recrutement seront également prévenus pour qu'ils attendent leur tour pour une prochaine campagne.

**M. BOLLE :** Suite à notre échange en Commission finances, je suis passé Place des Services voir la sympathique personne de la Poste qui se désespère d'avoir plus de monde, donc plus de communication. Là encore, vous avez communiqué sur la Place des Services quand elle a été ouverte, mais peut-être faudrait-il rebooster un peu la communication. Nous avons tout de même investi 500 000 € dans cet endroit.

**M. TRUFFAUT :** Pourquoi l'Hambourg n'a-t-il pas l'emplacement de l'Hambourg Gastronomique qui est là depuis 12 ans ? A-t-il été refusé ?

**M. LE MAIRE :** L'emplacement n'a pas été refusé. Il gênait les propriétaires de la boulangerie Ange et cela commençait à devenir un petit peu « concurrentiel » entre les deux produits. Il était installé là bien avant que la boulangerie Ange arrive, donc à partir du moment où la boulangerie Ange s'est installée, il y a un restaurant en face, on a estimé, par rapport à la demande des propriétaires des restaurants qu'il n'avait plus sa place à cet endroit-là. Nous lui avons proposé de trouver une autre place sur Epône. *A priori*, il a trouvé une autre place, seul, puisqu'il est maintenant positionné au niveau du « Grand frais ».

**M. TRUFFAUT :** En fait, c'est Ange qui vous a demandé de ne pas renouveler parce que ça lui faisait concurrence.

**M. LE MAIRE :** Oui.

**M. TRUFFAUT :** Ce ne sont pas forcément les mêmes produits, je ne vois pas où est la concurrence. Vous dites privilégier le local, L'Hambourg faisait du local.

**M. LE MAIRE :** L'entreprise Ange est une entreprise Epônoise.

Merci de votre participation.

**La séance est levée à 23 h 09**

ÉPÔNE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte

Affiché le **01 JUIL. 2024**

 Mica JOVIC  
Maire d'Épône

Béatrice DI PERNO  
Secrétaire de séance



